

Table des matières

| | |
|--|----|
| Contexte de l'avant-projet pour consultation | 3 |
| Introduction | 4 |
| Cadre du Programme de l'UICN 2013-2016..... | 4 |
| Mise en œuvre du Programme 2013-2016 de l'UICN..... | 6 |
| La chaîne de résultats de l'UICN | 8 |
| Hypothèses sous-jacentes au Programme..... | 8 |
| Aperçu des résultats globaux..... | 9 |
| Le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et ses implications pour l'UICN..... | 10 |
| Domaine central de Programme 1 : Valoriser et conserver la biodiversité..... | 13 |
| Analyse de situation..... | 13 |
| L'approche de l'UICN | 16 |
| Résultats globaux..... | 18 |
| Domaine central de Programme 2 : Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable .. | 22 |
| Analyse de situation..... | 22 |
| L'approche de l'UICN | 25 |
| Résultats globaux..... | 26 |
| Domaine thématique de Programme 3 : Des solutions au changement climatique basées sur la nature..... | 29 |
| Analyse de situation..... | 29 |
| L'approche de l'UICN | 32 |
| Résultats globaux..... | 33 |
| Domaine thématique de Programme 4 : Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire..... | 37 |
| Analyse de situation..... | 37 |
| L'approche de l'UICN | 40 |
| Résultats globaux..... | 41 |
| Domaine de Programme thématique 5: Une économie mondiale plus verte..... | 44 |
| Analyse de situation..... | 44 |
| L'approche de l'UICN | 46 |
| Résultats globaux..... | 47 |
| Annexe 1 : PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA BIODIVERSITÉ ET OBJECTIFS D'AICHI (UNEP/CBD/COP/DEC/X/2) | 48 |

Contexte de l'avant-projet pour consultation

Les statuts de l'UICN indiquent que « l'objectif de l'UICN est celui d'influencer, encourager, et aider les sociétés à travers le monde à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à assurer une utilisation équitable et écologiquement durable des ressources naturelles ». En accord avec ses statuts qui exigent à l'UICN de poursuivre ses objectifs par le biais d'un Programme intégré d'activités formulé, coordonné et mis en œuvre par les Membres et les composantes de l'UICN, le projet de Programme est soumis aux Membres pour adoption lors du Congrès mondial de la nature.

Ce document contient le projet de Programme de l'UICN 2013-2016 qui constitue la base des consultations globales avec les constituants de l'UICN – Membres, Commissions et Secrétariat – de mai à octobre 2011. Ce projet est basé sur des discussions approfondies avec le Conseil de l'UICN, et en particulier son Comité du Programme et des Politiques, ainsi que sur les apports réalisés par de nombreuses parties du Secrétariat et par les représentants des Commissions de l'UICN. Le présent projet intègre, dans la mesure du possible, les commentaires reçus à ce jour.

Pendant les prochains six mois, les consultations sur le projet de Programme seront possibles via le Portail des Membres de l'UICN, les Forums régionaux de la nature en 2011, ainsi qu'au travers des réseaux de l'UICN. Ces consultations aboutiront à un projet final de Programme 2013-2016 qui sera examiné lors du Congrès mondial de la nature en 2012, pendant lequel les Membres de l'UICN pourront débattre et finalement approuver le document.



Figure 1: Programme de l'UICN 2013-2016, Calendrier de développement

Le document est basé sur une Analyse de situation mondiale (annexe 1), évaluant les principales tendances de l'environnement dans le monde et leurs implications pour le Programme de l'UICN. Chaque section du Programme possède aussi des extraits correspondants de l'analyse de situation.

Les commentaires et amendements à ce projet de Programme peuvent être envoyés à Programme@iucn.org au plus tard le 10 octobre 2011.

Remerciements

La préparation de l'Analyse de situation mondiale et du document de projet de Programme est le fruit du travail de nombreuses personnes de l'UICN, y compris du Secrétariat et des membres de Commissions. Les lignes directrices reçues des co-présidents du Comité du Programme et des Politiques du Conseil de l'UICN sont également reconnues ici avec gratitude.

Introduction

Un monde juste qui valorise et conserve la nature, telle est la vision de l'UICN. La nature est notre système de survie. La diversité de la vie et de la nature doit être conservée pour que le développement soit durable. Un monde juste exige un changement fondamental dans toutes les dimensions de la vie et de la société, y compris politiques et économiques. Le créneau de l'UICN est de promouvoir des solutions basées sur la nature, à la fois pour stopper la destruction de la biodiversité et pour soutenir un développement pour tous et en particulier pour les populations et communautés les plus pauvres, qui dépendent de la nature pour leur subsistance. Un monde juste doit garantir les droits d'accès équitables à la biodiversité et aux bienfaits fournis par la nature entre générations, classes économiques et sociales, hommes et femmes, ainsi qu'au-delà des lignes géopolitiques.

Valoriser et conserver la nature est un mandat politique et social qui requiert les meilleures connaissances et le plus grand professionnalisme dans ses interventions. C'est pourquoi la pertinence politique et les plus grands standards de professionnalisme dans le développement et l'application de connaissances, d'instruments et de normes sont les ambitions de mise en œuvre du Programme de l'UICN. Le travail de l'UICN remonte à 60 ans. L'Union a plaidé en faveur du développement durable depuis sa création, et plus formellement, depuis que le terme fut finalement défini dans la Stratégie mondiale de la nature, en 1980.

Depuis le « Sommet de la Terre », en 1992, un régime international complet de droit de l'environnement a été développé pour résoudre les grands problèmes environnementaux liés au changement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation des sols et la désertification, entre autres.

Le développement du Programme 2013-2016 de l'UICN s'appuie sur les travaux réalisés dans la période 2009-2012 ainsi que sur d'autres processus internationaux : l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'établissement de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, les négociations en cours de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), les efforts en cours pour atteindre, d'ici 2015, les Objectifs du millénaire pour le développement, et les préparatifs de la Conférence de Rio 2012 visant à évaluer les progrès réalisés en termes de développement durable.

Au-delà des négociations politiques multilatérales, la structure unique des Membres de l'UICN lui permettra de réunir certaines des connaissances et des plateformes de plaidoyer les plus importantes au monde, entre lesquelles le Congrès mondial de la nature en 2012, le Congrès mondial des parcs en 2014, le Congrès mondial des espèces, ainsi que beaucoup d'autres processus importants à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale.

Cadre du Programme de l'UICN 2013-2016

S'appuyant sur la vision de l'UICN, *un monde juste qui valorise et conserve la nature*, le Programme 2013-2016 de l'UICN définit ce que l'UICN se propose d'accomplir au cours de cette période de quatre ans. Le Programme s'articule autour de deux domaines centraux et trois domaines thématiques d'activités, tous basés sur la proposition de valeur de l'UICN afin d'atteindre leurs résultats.

La *proposition de valeur de l'UICN* contient quatre éléments (voir encadré 1):

1. Fournir des connaissances crédibles et fiables, en particulier des informations et des normes essentielles sur la biodiversité;
2. Réunir et renforcer les partenariats pour l'action, en particulier en tant qu'intermédiaire honnête entre les intérêts contradictoires de conservation de la biodiversité et de développement économique;
3. Faire le lien entre les politiques et les actions locales et globales, en travaillant par exemple sur des résultats de terrain qui influent aussi sur la gouvernance environnementale internationale; et
4. Développer des normes et des pratiques de pointe, et renforcer les capacités.

En appliquant sa proposition de valeur, l'UICN travaillera à la mise en œuvre de ses Domaines centraux et thématiques de Programme. La différenciation entre Domaines centraux et domaines thématiques de Programme vise à mettre en évidence plusieurs aspects : un Domaine central de Programme représente le cœur du travail de l'UICN en termes de conservation de la biodiversité aussi bien pour la nature que pour les hommes. Ce travail est persistant, d'un Programme de quatre ans sur l'autre. Les Domaines centraux de Programmes tendent à orienter leurs activités sur les outils et normes de l'UICN reconnus mondialement, et servent de base aux activités définies dans les Domaines thématiques de Programme.

Deux Domaines centraux sont proposés dans le Programme 2013-2016. L'UICN a travaillé pour la valorisation et la conservation de la biodiversité depuis sa création. A cet égard, les outils et normes définis sous *Valoriser et conserver la biodiversité* représentent le meilleur de l'UICN, dans des domaines où l'UICN possède une expertise inégalée. Toutefois, ceci n'est pas suffisant pour permettre de stopper la perte de biodiversité, c'est pourquoi il est impératif que l'UICN développe des outils et normes comparables pour intégrer le fait que ses travaux en faveur de la conservation de la biodiversité impliquent aussi des personnes et doivent tenir compte de leurs besoins en termes de droits, d'équité et de gouvernance. C'est à cette fin que *Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable* est proposé comme un nouveau Domaine central de Programme.

| Centraux | Valoriser et conserver la biodiversité | | Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable | |
|-------------|---|--|--|--|
| Thématiques | Des solutions au changement climatique basées sur la nature | Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire | Une économie mondiale plus verte | |

Figure 2: Le Programme de l'UICN 2013-2016

Les Domaines thématiques de Programme sont des blocs considérables de travail entrepris à l'échelle de l'Union pour répondre aux questions les plus pressantes du moment, en relation avec les domaines centraux du Programme, et pour lesquelles l'UICN dispose d'une expertise et d'un pouvoir de convocation capables de générer les réponses nécessaires. Les actions regroupées sous les Domaines thématiques de Programme utilisent les outils et standards des Domaines centraux de Programme, d'où elles puisent également leurs mandats politiques. Ce faisant, elles développent aussi des outils et des normes, et travaillent dans le cadre de politiques spécifiques, afin d'assurer la

conservation de la biodiversité et le bien-être humain. Les activités relevant des Domaines thématiques de Programme emmènent également l'UICN vers de nouvelles directions, en termes d'établissement de nouveaux partenariats, de travail avec de nouveaux intervenants, et d'étendue de son influence politique, le tout dans l'objectif d'élargir les appuis et soutiens en faveur de la conservation de la biodiversité.

Le Domaine central de Programme « **Valoriser et conserver la biodiversité** » (en reflétant l'élément de la vision de l'UICN faisant référence au fait de « *valoriser et conserver la biodiversité* ») couvre les activités de l'UICN visant à générer des connaissances et des outils, utiliser les connaissances acquises pour influencer les options politiques sur toute la gamme de politiques ayant une influence sur la biodiversité, la planification de la conservation, et sur l'action. L'UICN travaillera à la création d'une gamme comparable de principes et d'outils pour ses activités sous « **Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable** », le deuxième Domaine central de Programme (reflétant l'élément de la vision de l'UICN faisant référence à « *un monde juste* »). De même, l'UICN travaillera à créer un ensemble standard de principes et d'outils qui puissent être appliqués à une variété de milieux où les populations sont très dépendantes de la nature, utilisant les connaissances acquises lors de ses interventions pour générer des alternatives politiques informées, influencer et promouvoir plus d'actions de terrain.

Chacun des trois Domaines thématiques de Programme s'appuie sur les travaux définis par les Domaines centraux de Programme et cherche à influencer des secteurs non-traditionnels ayant un impact et une dépendance importants sur l'environnement au travers du prisme du changement climatique, de la sécurité alimentaire, et d'une économie plus verte. L'UICN promeut **des solutions au changement climatique basées sur la nature**, qui combinent l'influence politique avec les actions concrètes en faveur d'une adaptation ainsi que d'une mitigation des effets de changement climatique. Afin de **gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire**, l'UICN ira au-delà de la culture ou de la capture de nourriture pour prendre en compte les considérations écosystémiques et de conditions de vie nécessaires pour assurer une résilience à long terme, la sécurité et des possibilités de développement. En combinant ses travaux actuels sur le secteur privé, les politiques publiques et l'économie en un ensemble de solutions intégrées pour favoriser les changements transformationnels nécessaires à une **économie mondiale plus verte**, l'UICN cherchera à influencer les politiques pertinentes, et à développer les connaissances et les outils nécessaires pour permettre les transformations dans ce domaine.

Mise en œuvre du Programme 2013-2016 de l'UICN

La mise en œuvre du Programme de l'UICN requiert une approche claire, basée sur le modèle de travail de l'UICN et le compromis de « Programme unique », la chaîne de résultats, et les hypothèses sous-jacentes au Programme. Ces quatre éléments se renforcent mutuellement, chacun s'appuyant sur l'autre.

La force du modèle de travail de l'UICN provient des trois volets qui composent l'Union – Membres, Commissions et Secrétariat – travaillant vers un but commun et utilisant le Programme comme cadre de travail. Toute activité de Programme combine les quatre dimensions de la *proposition de valeur* et les trois volets structurels. Les résultats sont atteints tant au niveau local – via l'autonomisation des personnes et des communautés et le renforcement des capacités – comme au niveau global, au travers de l'influence politique et de la gouvernance environnementale.

L'approche de Programme unique exprime simplement comment les parties constituantes de l'UICN – Membres, Commissions et Secrétariat – travaillent ensemble à la mise en œuvre du Programme et

de ses résultats. Pour une organisation aussi grande que l'UICN, regroupant plus de 1 100 Membres, 12 000 scientifiques bénévoles répartis dans les Commissions, et 1 100 employés dans un Secrétariat distribué dans le monde, il est important de rappeler continuellement que le Programme est partagé par tous les constituants et, de ce fait, que tous ont un rôle à jouer dans la réussite de sa mise en œuvre. Chaque Membre, Commission, et le Secrétariat est responsable de contribuer à la mise en œuvre du Programme en planifiant dans le cadre et selon les résultats du Programme, en évaluant et en informant des progrès réalisés, et en évaluant ses succès afin de partager les leçons apprises avec le reste de la communauté de la conservation.

Ce n'est qu'en travaillant dans le cadre de l'approche de Programme unique que l'UICN peut assurer sa mission, en unifiant les actions de conservation sous une seule Union pour s'exprimer d'une voix forte et unique capable de transformer la société.

Encadré 1: La proposition de valeur de l'UICN

Les principaux atouts de l'UICN sont clairement ses Membres, ses réseaux d'experts organisés en Commissions, et le personnel compétent et hautement motivé de son Secrétariat dans le monde. Depuis sa création, l'UICN est la plus grande Union démocratique d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales (ONG) dédiée à la conservation de la nature. Cette structure bicamérale offre une opportunité unique de dialogue délibératif et démocratique, de formulation de politiques et de mise en œuvre pratique, définissant ainsi l'agenda de la conservation mondiale.

La façon dont une organisation utilise ses atouts pour offrir une valeur ajoutée à ses produits et services est aussi appelée « proposition de valeur » ou avantage comparatif. La proposition de valeur de l'UICN se définit comme suit :

L'UICN offre des connaissances et des informations crédibles et fiables

Les connaissances et les informations crédibles sur l'état des ressources naturelles de la Terre, y compris les espèces et les changements affectant les biens et services fournis par les écosystèmes, sont essentielles pour influencer les politiques et les pratiques à tous les niveaux. L'UICN est reconnue pour sa base scientifique solide et son savoir-faire en matière de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Ceci se traduit en particulier dans sa capacité à fournir des connaissances actualisées sur comment la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes peuvent soutenir le bien-être humain. L'UICN tire sa valeur comme source de connaissances et de savoir-faire de ses réseaux de Commissions d'experts, de ses Membres, de ses partenaires et de ses collaborateurs.

L'UICN réunit et construit des partenariats pour l'action

L'UICN aide à réunir différents acteurs et à promouvoir des actions et solutions communes. Elle utilise sa structure unique et sa crédibilité pour établir des plateformes multi-acteurs qui font converger des points de vue différents. L'UICN est reconnue comme un « intermédiaire honnête » et un « fournisseur » de directrices scientifiques indépendantes sur les questions de gestion des ressources naturelles. Ceci a permis à l'Union de tisser des liens avec toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, les ONG, les gouvernements et les communautés scientifiques et de praticiens. Afin de renforcer ce rôle, l'UICN adapte ses connaissances, son savoir-faire et ses outils à chaque situation, afin de proposer des solutions pour la nature et pour les hommes. Ce faisant, l'Union permet aux intéressés d'utiliser ces solutions afin d'éclairer la prise de décision et la gestion.

L'UICN relie les politiques et les actions locales et globales

Le vaste réseau de Membres, membres des Commissions, partenaires et Secrétariat de l'UICN lui donne une occasion unique de relier les prises de décisions et les actions locales et globales. Les prises de positions politiques de l'UICN sont soutenues par les leçons apprises sur le terrain. Les interventions de terrain fonctionnent comme des centres d'apprentissage qui explorent et identifient ce qui fonctionne dans la pratique. En combinant cette expérience de terrain avec l'expertise de ses réseaux mondiaux, l'UICN dispose de la crédibilité requise pour influencer les décisions politiques nationales, régionales et internationales. En tant que force motrice initiatrice des principaux traités environnementaux mondiaux, politiques et lois

environnementales, l’UICN traduit les politiques et opportunités environnementales globales en des dispositifs efficaces de gouvernance nationale ou locale. Ce faisant, l’UICN favorise l’échange de connaissances et d’expériences par delà des frontières politiques et culturelles, dans toutes les régions et tous les écosystèmes. L’UICN est la seule organisation environnementale bénéficiant d’un statut d’observateur permanent à l’Assemblée générale des Nations Unies, ce qui lui permet de porter à la connaissance des débats internationaux sur l’environnement et le développement les préoccupations et les connaissances de ses Membres et Commissions.

L’UICN développe des standards et des pratiques de pointe, et renforce les capacités

L’UICN utilise ses connaissances, sa capacité de convocation et sa portée aussi bien locale que globale pour développer et influencer les normes et les pratiques à échelle mondiale, régionale et nationale. Dans certains cas, l’UICN a développé des standards, tels que la Liste rouge de l’UICN des espèces menacéesTM ou le système de Catégories d’espaces protégées de l’UICN. L’approche de l’UICN pour influencer les normes et les pratiques contribue à garantir que les décisions soient fondées sur les meilleures données scientifiques et le meilleur savoir-faire, et aient reçu les apports d’un large éventail d’intéressés. L’Union aide également les parties prenantes à adapter ces pratiques aux conditions locales et fournit les standards de contrôle de qualité.

Ces quatre caractéristiques de la proposition de valeur de l’UICN distinguent l’Union des autres acteurs de la conservation et du développement durable. Elles permettent à l’Union de démontrer son leadership et d’assurer son influence à tous les niveaux.

La chaîne de résultats de l’UICN

L’UICN utilise les principes de gestion basée sur les résultats pour déterminer ce qui sera délivré dans le cadre de son Programme et comment les performances seront mesurées au travers de cette culture du résultat. La chaîne de résultats de l’UICN (Figure 3) représente la vision de l’UICN sur la façon dont les résultats sont délivrés depuis les apports et jusqu’aux impacts. La planification, à l’UICN, commence toujours par la définition du résultat escompté – le changement politique, de comportement ou de gouvernance désiré que l’UICN peut influencer afin d’obtenir les impacts désirés sur la conservation de la biodiversité et le bien-être humain (« action de terrain ») – avant de définir les moyens nécessaires en termes de produits et d’activités. Les moyens par lesquels l’UICN obtient ses résultats comprennent généralement la génération et l’utilisation de connaissances et d’outils, la convocation et le renforcement des capacités des constituants et des partenaires, grâce à la capacité de l’UICN à se positionner aux niveaux global, régional et local, et à définir des normes et des pratiques.

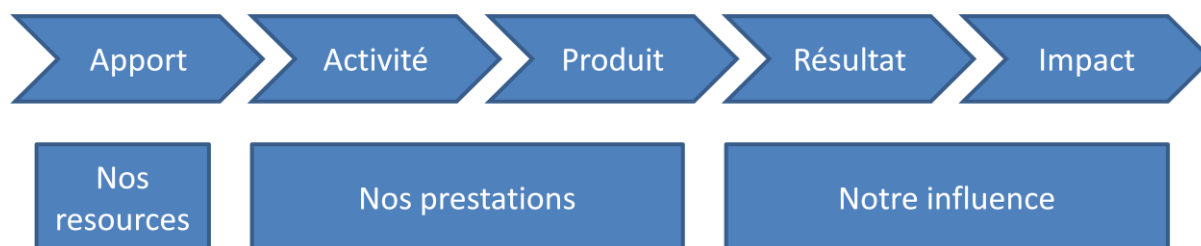


Figure 3: La chaîne de résultats de l’UICN

Hypothèses sous-jacentes au Programme

La mise en œuvre correcte du Programme de l’UICN repose sur plusieurs facteurs, à commencer par l’engagement de tous les éléments constitutifs de l’Union – Membres, Commissions et Secrétariat – à agir comme un seul. Les ressources, le cadre et la volonté politique sont aussi essentiels pour atteindre l’influence désirée du Programme de l’UICN.

Une influence réussie dépendra aussi de la faculté de l’UICN à sensibiliser, communiquer stratégiquement, et à apprendre de la multitude d’actions en cours, tout en renforçant les capacités des institutions et des individus les mieux placés pour entreprendre les actions en faveur de la conservation de la biodiversité et le bien-être humain.

Aperçu des résultats globaux

La table ci-dessous offre un résumé des résultats globaux pour chaque Domaine de Programme. Elle représente le cadre dans lequel chaque constituant de l’UICN développera son plan de travail pour la période 2013-2016.

Tableau 1: Résultats globaux du Programme de l’UICN 2013-2016

| Domaines de Programme | Résultats globaux: résumé | Résultats globaux: Détails |
|--|---|--|
| 1. Domaine central de Programme: Valoriser et conserver la biodiversité | 1.1: Outils et connaissances pour conserver la biodiversité 1.2: Politiques d’appui à la conservation de la biodiversité | 1.1: Les normes, les outils et les connaissances nécessaires à la valorisation, la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité sont accessibles, largement adoptés et entraînent la prise de mesures pour une gestion efficace et efficiente de la biodiversité. 1.2: Les politiques et les systèmes de gouvernance reflètent l’ensemble des valeurs de la biodiversité afin de permettre une action à tous les niveaux en faveur de la conservation et de l’utilisation durable de la biodiversité. |
| 2. Domaine central de Programme: Partager les bienfaits de la nature de forme juste et équitable | 2.1: Outils et connaissances pour une meilleure prise de décision en faveur de la conservation de la biodiversité 2.2: Politiques et gouvernance en faveur de la conservation reconnaissant et respectant les droits | 2.1: Les normes, les outils et les connaissances de l’UICN pour la valorisation, conservation et utilisation durable de la nature et des ressources naturelles favorisent des processus de décision justes, équitables et efficaces, et sont accessibles et largement adoptés. 2.2: Les politiques et les systèmes de gouvernance reconnaissent et reflètent les droits des communautés locales et des peuples autochtones, et responsabilisent effectivement les acteurs les plus pauvres, en particulier les femmes, à valoriser, conserver, gérer de façon durable et tirer profit de la biodiversité. |
| 3. Domaine thématique de Programme: Des solutions au changement climatique basées sur la nature | 3.1, 3.2: Politiques et pratiques de mitigation et adaptation 3.3: Evaluer les impacts du changement climatique sur la biodiversité et favoriser les réponses | 3.1: Les politiques et les financements nationaux et internationaux sur le changement climatique optimisent les solutions pour la mitigation et l’adaptation basées sur les écosystèmes, incluant toutes les garanties sociales et environnementales pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles et augmenter la résilience des moyens de subsistance des plus vulnérables. 3.2: Les dispositions institutionnelles, les normes et les outils permettant une mise en œuvre équitable et efficace de solutions de mitigation et d’adaptation basées sur les écosystèmes sont disponibles et largement adoptés à échelle nationale et locale, avec un accent particulier sur la participation et les bénéfices des communautés tributaires des ressources naturelles. 3.3: Les connaissances, les normes et les outils permettant d’évaluer les impacts du changement climatique sur la biodiversité continuent d’être améliorés et sont largement disponibles pour soutenir la conservation, l’adaptation et la mitigation à échelle locale, nationale et mondiale. |

| Domaines de Programme | Résultats globaux: résumé | Résultats globaux: Détails |
|--|--|--|
| 4. Domaine thématique de Programme: Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire | 4.1, 4.2: Politiques et pratiques reliant la gestion des écosystèmes et la sécurité alimentaire 4.3: La communauté de la conservation se mobilise en faveur de la sécurité alimentaire. | 4.1: Les politiques et stratégies mondiales, régionales et nationales pour la sécurité alimentaire bénéficient de la conservation de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes dans le renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes alimentaires à petite échelle, productions communautaires et récoltes sauvages (terrestres, marines et pêches) 4.2: La gestion multifonctionnelle des paysages terrestres et marins, y compris les rôles différenciés des hommes et des femmes, est reconnue et largement adoptée comme outil, norme et arrangement institutionnel qui contribue à la stabilité et à la durabilité des systèmes alimentaires. 4.3: Les politiques, pratiques et normes de conservation à échelle internationale, nationale et locale contribuent à l'amélioration des systèmes de production alimentaire, de la sécurité alimentaire et, plus largement, aux besoins de subsistance des hommes et des femmes au niveau local. |
| 5. Domaine thématique de Programme: Une économie mondiale plus verte | 5.1: Intégrer la nature dans la gestion du risque économique 5.2: Développer des opportunités économiques basées sur la biodiversité | 5.1: Les politiques et les actions en faveur d'une économie verte sont améliorées grâce à une meilleure intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion des risques à l'échelle locale, nationale et mondiale. 5.2: Les opportunités de bénéfices de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable sont favorisées par des politiques publiques et des prises de décision privées pertinentes, et contribuent à une économie plus verte à l'échelle locale, nationale et mondiale. |

Le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et ses implications pour l'UICN

En réponse au besoin urgent d'aborder la question de la perte de biodiversité, le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité (Plan stratégique) de la CDB a été adopté lors de la dixième Conférence des Parties de la CDB, à Nagoya, au Japon, en octobre 2010. Il comprend une vision partagée, une mission, des objectifs stratégiques et vingt objectifs (« les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ») destinés à inspirer une action à grande échelle par toutes les parties et acteurs.

Le Plan stratégique fournit un cadre souple pour la mise en place, par les pays, d'objectifs nationaux et régionaux qui contribuent aux objectifs mondiaux, *la somme totale de ces contributions étant mesurée à chaque CdP*. La réalisation de ce plan ambitieux nécessite des actions aux multiples points d'entrée qui sont reflétées dans les objectifs de ce Plan stratégique.

La vision de ce Plan stratégique est celle d'un monde « vivant en harmonie avec la nature » où « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples.»

La mission du Plan stratégique est de « Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la diversité biologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable;

des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et l'approche de précaution.»

Le Plan stratégique comprend vingt grands objectifs pour 2015 ou 2020 (« les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité » ; voir résumé des descripteurs ci-dessous et texte complet des objectifs en annexe I), organisés sous cinq Buts stratégiques. La description des résultats du Programme explique comment ceux-ci contribueront individuellement à chaque objectif. Ceci est aussi résumé dans la table 2 de l'annexe 1.

L'approche de l'UICN à la conservation de la diversité biologique contribue à l'ensemble des ces objectifs :

- Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société
- Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
- Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

La décision de la CDB sur le Plan stratégique attire l'attention sur la nécessité de partenariats afin d'en assurer la mise en œuvre. Des partenariats sont nécessaires, à tous les niveaux, pour la mise en œuvre effective du Plan stratégique, pour amplifier les actions au niveau nécessaire, pour recueillir le sentiment de propriété nécessaire pour assurer l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs gouvernementaux, sociaux et économiques, et pour identifier les synergies avec la mise en œuvre nationale des accords multilatéraux sur l'environnement. Les partenariats avec les Programmes, les fonds et les agences spécialisées du système des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres conventions et organisations multilatérales et bilatérales, fondations, communautés locales, de femmes, et autochtones, et organisation non-gouvernementales, seront essentiels pour soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique au niveau national.

A l'échelle internationale, ceci nécessitera des partenariats entre la Convention et d'autres conventions, les organisations et processus internationaux, la société civile et le secteur privé. Des efforts seront nécessaires, en particulier, pour assurer que la Convention, au travers de son Plan stratégique, contribue au développement durable et à l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'aux autres Objectifs du millénaire pour le développement ; assure une coopération pour la mise en œuvre du Plan dans différents secteurs ; favorise les pratiques du secteur privé respectueuses pour la biodiversité ; et promeut les synergies et la cohérence dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

L'UICN, au travers de ses Membres, Commissions et Secrétariat, et compte tenu de sa vision, sa mission et sa proposition de valeur, a un rôle clé à jouer pour soutenir la réalisation du Plan stratégique de la CDB, y compris en soutenant ses Membres (gouvernementaux et ONG) dans sa mise en œuvre. C'est dans ce but que ce Programme fait référence explicite et prévoit d'articuler et de suivre spécifiquement la contribution de l'UICN à ce Plan stratégique. Pour la période 2013-2016, le document de Programme prévoit de cartographier les résultats globaux (accordés) en fonction des Objectifs d'Aichi, et vice versa, afin de montrer clairement les relations entre ces deux documents. En outre, chaque composante de Programme sera invitée à développer un/des

objectif(s) articulant spécifiquement sa contribution aux objectifs individuels du Plan stratégique de la CDB. De plus, lors du suivi de progression, il sera demandé aux composantes de Programme de l'UICN de spécifier comment le travail accompli jusqu'à la date contribue aux objectifs individuels. L'UICN fournira aussi une analyse détaillée des relations entre ses activités et les 25 Programmes de travail de la CDB.

L'UICN, sur les conseils du Groupe de travail ad-hoc du Conseil propose, en outre, qu'un « champion » soit identifié pour chacun des objectifs, afin de faciliter la mise en œuvre de cet objectif au travers d'explications, information, communication, promotion, conseil et appui. Une liste des ces « champions » (de nombreuses composantes seront impliquées dans la mise en œuvre de l'objectif mais il est plus simple d'en nommer qu'une seule) sera ajoutée au document de Programme.

Une stratégie montrant la contribution de l'UICN à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité sera aussi incluse. Celle-ci précisera la contribution des trois Congrès mondiaux de la nature qui auront lieu pendant cette décennie, et qui offrent une opportunité sans pareille pour montrer la progression vers la réalisation des objectifs par les acteurs impliqués, dans le monde entier.

Domaine central de Programme 1 : Valoriser et conserver la biodiversité

Analyse de situation

Les valeurs de la biodiversité sont à la fois tangibles et intangibles. La diversité biologique sous-tend le bon fonctionnement des écosystèmes et la fourniture des services écosystémiques, et est essentielle au bien-être humain. Elle contribue à la sécurité alimentaire, à la santé humaine, à un air et une eau propres, elle améliore les conditions locales de subsistance et le développement économique, et elle est essentielle à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, notamment pour la réduction de la pauvreté.

La biodiversité est aussi un élément central de beaucoup de systèmes de croyances. En plus des bienfaits matériels, la biodiversité contribue au patrimoine culturel, aux vénération religieuses, et aux valeurs émotionnelles et esthétiques. La biodiversité possède une valeur d'existence et une valeur de legs. Si quelques unes des valeurs de la biodiversité sont reflétées dans les décisions économiques - en particulier ce qu'on appelle les « services d'approvisionnement » comme les cultures et les fibres - beaucoup de valeurs non-marchandes et intangibles de la biodiversité demeurent essentiellement invisibles depuis une perspective économique. Malheureusement, tant que la valeur complète ou « valeur économique totale » de la nature ne sera pas reflétée dans les politiques publiques et les marchés, les prises de décisions continueront à ignorer les conséquences du développement sur la biodiversité.

Pourtant, malgré son importance fondamentale, la biodiversité continue d'être perdue. L'Analyse de situation globale annexée à ce document de Programme met en exergue les principaux défis pour la conservation de la biodiversité sur la base de plusieurs évaluations et autres rapports et outils (entre autres, l'Évaluation des écosystèmes du millénaire, la Liste rouge des espèces menacées 2006 et les Perspectives sur la biodiversité mondiale 3 – GBO3). Il est important de noter, par exemple, que la publication « Perspectives sur la biodiversité mondiale 3 », une évaluation de l'état de la biodiversité mondiale en 2010, montre clairement que, malgré quelques succès de conservation, l'objectif établi par les gouvernements du monde en 2002 de réduire le taux de perte de biodiversité d'ici à 2010 n'a été atteint, que ce soit à échelle internationale ou nationale, dans aucune partie du monde. Les succès de conservation ont renforcé le fait que nous savons que la conservation fonctionne. Il faut maintenant répliquer à plus grande échelle, et faire encore beaucoup plus de ce que nous savons efficace, étant donné, en particulier, que les facteurs principaux de perte de biodiversité s'intensifient, dans beaucoup de cas, à la suite d'activités humaines.

Il existe de nombreuses évidences du déclin continu de la biodiversité dans ses trois composantes: écosystèmes, espèces et gènes. Les écosystèmes continuent d'être dégradés et fragmentés par le développement. Les taux d'extinction des espèces sont jusqu'à 1000 fois plus importants que les taux moyens à l'époque pré-humaine, et ils continuent d'augmenter. La diversité des cultures et du bétail continue de diminuer dans la plupart des systèmes agricoles. Ces pertes de diversité génétique contribuent à l'augmentation des épidémies infectieuses, mettant en danger les écosystèmes, la production alimentaire, et même des vies.

Le Domaine central de Programme 1 vise à répondre aux pressions directes sur la biodiversité et à en promouvoir une utilisation durable. Il cherche aussi à améliorer l'état de la biodiversité en travaillant à sauvegarder les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. Le moteur principal de perte de biodiversité, à l'échelle mondiale, est la perte d'habitats - notamment au travers de leur conversion en terres agricoles intensives - et la perte de systèmes de production durables d'aliments qui ont généralement une grande valeur pour la biodiversité. L'UICN veut s'attaquer à ces facteurs en travaillant à réduire le taux de perte de tous les habitats naturels et à promouvoir la gestion durable des zones agricoles, aquicoles et d'exploitation forestière afin d'en conserver la biodiversité. Dans le milieu aquatique, un accent particulier sera mis sur le travail de l'UICN pour garantir que

tous les stocks de poissons et d'invertébrés, ainsi que les plantes aquatiques, soient gérés et exploités de façon durable, afin que la surpêche disparaisse finalement. L'UICN cherchera aussi à influencer les pratiques de pêche qui affectent négativement les espèces menacées et les écosystèmes. Étant donné les effets du changement climatique sur les récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables, un point d'attention important pour l'UICN sera de minimiser les multiples autres pressions anthropogéniques. De la même façon, sur terre, où l'utilisation des ressources forestières est souvent loin d'être durable, l'UICN travaillera à s'assurer que toute exploitation de ressources naturelles, pour le commerce ou pour toute autre activité humaine, soit durable, légale, et traçable, et ne provoque pas de dommage significatif, à long terme, aux habitats naturels. Les espèces envahissantes menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces. Elles ont un effet particulièrement néfaste sur les écosystèmes insulaires où elles peuvent être la cause principale de perte de biodiversité. De plus, les espèces envahissantes peuvent menacer la sécurité alimentaire, la santé humaine et le développement économique. La propagation des espèces envahissantes peut être régulée par des contrôles aux frontières et des systèmes de quarantaine plus efficaces, ainsi que par des mécanismes d'alerte précoce, des mesures d'intervention rapide et des plans de gestion.

Justification du caractère de Domaine central de Programme

Une première analyse des politiques, lignes directrices, normes, plans d'action, résolutions et recommandations de l'UICN sur les 50 dernières années a permis d'identifier un fort mandat pour les résultats de Programme inclus sous le Domaine central de Programme 1. Il existe une foule de résolutions des quatre derniers Congrès mondiaux de la nature de l'UICN (1996-2008) en relation avec le Domaine central de Programme 1, qui couvrent les questions de la valeur et de la valorisation de la biodiversité, des espèces menacées, des espaces protégés et des sites du Patrimoine mondial, de la connectivité des paysages terrestres et marins, et de l'utilisation durable. Par exemple, en plus des 190 résolutions et 108 recommandations concernant les espèces, les lignes directrices politiques en relation avec les espèces et le travail de l'UICN dans le Domaine central de Programme 1 comprennent cinq déclarations de principes, sept lignes directrices relatives aux espèces, 11 normes et 69 plans d'action.

Certaines de ces résolutions sont rappelées ici à titre indicatif, en particulier en ce qui concerne le nouvel élément (« valorisation ») qui a été rajouté au champ traditionnel de « conservation de la biodiversité » de ce Domaine central de Programme 1, au fort accent d'espèces menacées, espaces protégés et conservation de la connectivité.

Sur la valorisation de la nature, la résolution 4.099, *Reconnaissance de la diversité des concepts et valeurs de la nature*, mandate la reconnaissance, de la part de l'UICN, de la nécessité d'incorporer le vaste éventail de définitions des relations entre les humains et le monde naturel afin d'augmenter les efforts interculturels pour la conservation de la nature. Pour cela, l'UICN continuera d'élaborer des lignes directrices appropriées afin de reconnaître pleinement la diversité actuelle des concepts et valeurs de la nature, et conserver la nature sur la base de la diversité des cultures et des contextes. En outre, le cas échéant, l'UICN s'attachera à promouvoir et à soutenir les actions de conservation de la nature, y compris en reflétant les pratiques et traditions enracinées dans les cultures et qui incarnent les valeurs culturelles de la diversité des peuples du monde.

Il existe aussi une nécessité pour la société de valoriser pleinement le rôle que joue la nature en ce qui concerne l'économie, et un fort mandat politique existe aussi à cet égard (par exemple, la résolution 1.058). Afin de donner une image plus complète de la valeur de la biodiversité, les économistes environnementaux et écologiques ont développé des approches pour mesurer les bénéfices intangibles, non-marchands, que les populations tirent de la nature. Ces méthodes ont été testées et perfectionnées dans de nombreux contextes et sont de plus en plus fiables, si bien que les gouvernements en utilisent régulièrement les résultats pour définir certaines politiques publiques (droits d'entrée des espaces protégés, par exemple), ou comme éléments de preuve pour les

demandes d'indemnisation légale. Il faut cependant beaucoup plus pour s'assurer que les gouvernements adoptent des politiques qui incorporent les valeurs de la biodiversité, notamment en les intégrant aux systèmes comptables nationaux.

En tant qu'outil clé pour la protection de la biodiversité, les espaces protégés, dans leur grande variété de catégories de gestion et types de gouvernance des environnements terrestres et aquatiques - et avec un accent particulier sur la qualité exemplaire des sites du Patrimoine mondial - bénéficient d'un mandat politique très fort, comme en témoignent de nombreuses résolutions (par exemple, les résolutions 3.047, 4.045, 4.062, 3.050). On sait que l'impact optimal pour la conservation de la biodiversité se produit lorsqu'un cadre de corridors de connectivité entre les paysages terrestres et marins vient compléter les systèmes d'espaces protégés. La résolution 4.062, *Améliorer les réseaux écologiques et la conservation des aires de connectivité*, plaide pour une prise de conscience plus large du besoin d'établir des réseaux écologiques comme réponse critique de mitigation et d'adaptation au changement climatique à l'échelle nationale et internationale ; une reconnaissance accrue du rôle joué par les écosystèmes, les services écosystémiques qu'ils fournissent et les contributions qu'ils apportent aux politiques de développement et d'utilisation des sols ; ainsi qu'une approche commune au niveau de l'Union (« Programme unique ») en matière de zones de conservation de connectivité, en reconnaissance de la nature pluridisciplinaire des réponses nécessaires et des avantages pour le Secrétariat, les Commissions et les Membres de l'UICN à travailler ensemble. De plus, la résolution 3.050, *Intégrer les systèmes d'aires protégées dans le contexte des paysages*, appelle l'UICN à faciliter l'intégration des espaces protégés et autres espaces importants pour la conservation de la biodiversité dans les politiques et les plans de développement nationaux et internationaux, en particulier dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement.

L'utilisation durable des composantes de la diversité biologique est l'un des trois objectifs principaux de la CDB. Les gouvernements sont tenus de trouver des moyens de garantir que l'utilisation des ressources biologiques évite ou minimise les impacts négatifs sur la diversité biologique, de réglementer ou de gérer les ressources biologiques afin d'assurer leur conservation et utilisation durable, et d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses composantes. La résolution 4.013 de l'UICN, *Utilisation durable et responsabilité*, appelle l'UICN à conseiller les Membres intéressés sur la législation affectant l'importation et/ou le commerce de produits issus d'espèces sylvestres et d'intégrer, si besoin, les dispositions du droit international, de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et flore menacées (CITES), et des principes et lignes directrices d'utilisation durable adoptés par la CDB. D'autres résolutions (par exemple, la résolution 3.074) appellent à ce qu'une utilisation durable des ressources biologiques sylvestres soit intégrée dans toutes les politiques et Programmes de l'UICN.

L'ensemble de ces résolutions offrent un mandat politique solide pour les mesures urgentes dont l'UICN a besoin pour pouvoir s'attaquer à la perte de biodiversité au niveau des écosystèmes et des espèces et en termes de diversité génétique. Au cours des dernières années de la dernière décennie, il a été suggéré, dans certains milieux, que la composante « espèces » était moins importante pour une approche moderne de la conservation de la biodiversité, certains secteurs suggérant que l'on devrait se concentrer uniquement sur les services écosystémiques. Cependant, lors de la dixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB CdP10) à Nagoya, au Japon, en octobre 2010, la nécessité d'entreprendre des actions significatives pour toutes trois composantes de la biodiversité était non seulement réaffirmée, mais une « sonnette d'alarme » était aussi tirée pour amplifier radicalement les mesures de conservation afin d'assurer un avenir pour la vie sur cette planète. Il fut clairement dit qu'une action urgente est nécessaire pour assurer la résilience des populations et de la nature, et afin d'éviter des points de basculement catastrophiques, notant que la récupération de ces changements dramatiques pour la biodiversité est difficile et coûteux, si ce n'est impossible dans de nombreux cas.

Dans ce contexte, les Parties à la CDB (parmi lesquelles 85 sont États membres de l'UICN) ont adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, dans le but de galvaniser l'action en faveur de la conservation de la biodiversité par tous les pays et tous les acteurs intéressés. En reconnaissance du besoin urgent d'agir, l'Assemblée générale des Nations Unies a également déclaré la décennie 2011-2020 comme Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

L'UICN rappelle aussi la nécessité d'une « nouvelle étape » en termes d'ambition, d'urgence, d'investissements et d'action pour conserver la biodiversité. Le Programme 2013-2016 de l'UICN soutient directement la mise en œuvre du Plan stratégique en articulant et en réalisant un suivi spécifique de la contribution de l'UICN à ce plan.

Il est également nécessaire de continuer à élaborer des indicateurs de progrès vers la réalisation des Objectifs d'Aichi. Un certain nombre de ces indicateurs ont été élaborés dans le cadre de la CDB pour mesurer le progrès réalisé vers les objectifs de 2010. Ce cadre d'indicateurs a été développé sur la base, pour l'essentiel, de longues séries de données, développées depuis de nombreuses années, telles que la Liste rouge de l'UICN et la Base de données mondiale sur les aires protégées. L'UICN souligne le fait que les indicateurs pour les objectifs 2011-2020 devraient s'inspirer et s'appuyer sur les travaux existants. Beaucoup doivent encore être affinés, la plupart ont besoin de plus de données. Il est donc évident qu'il faut continuer à investir dans de telles séries de données. Il y'a aussi de sérieuses lacunes à combler, par exemple en ce qui concerne les relations entre la biodiversité et les services écosystémiques.

L'approche de l'UICN

L'UICN a une longue expérience dans ce domaine, du développement d'outils phares et de produits de savoir, aux outils d'analyse politiques et de planification de la conservation. Cette expérience a mené à une action de terrain et à une influence politique et sur la législation considérables. Cependant, davantage doit être fait.

Pour ce nouveau Programme, l'UICN continuera à fournir des connaissances crédibles et fiables. Ce faisant, l'UICN est consciente de la tendance croissante dans certains milieux politiques à négliger de plus en plus les données scientifiques en relation aux décisions prises, résultant en une prise de décision reflétant plus souvent des intérêts politiques ou économiques supérieurs. Ceci est clairement un défi : il est coûteux et long d'assembler et de synthétiser les meilleures connaissances scientifiques disponibles, et l'utilité de cet exercice est remise en question si un nombre croissant de décisions n'en tiennent pas compte. Par conséquent, l'UICN s'emploiera à clarifier ses messages politiques, à les rendre plus directs et plus appropriés que dans le passé. Une attitude du "comme d'habitude" ne suffit plus pour assurer un futur pour la vie sur cette planète.

L'approche de l'UICN à la conservation de la diversité biologique contribue à chacun des cinq objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité.

Atteindre ces objectifs nécessite la production de connaissances sur l'état de la biodiversité et des actions spécifiques pour favoriser la conservation et l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et de la diversité génétique.

L'UICN crée de telles connaissances et favorise la compréhension des processus conduisant à la perte de biodiversité en fournissant des informations sur la valeur et le statut de la biodiversité, et en développant des indicateurs pour mesurer les tendances. Les connaissances peuvent alors être employées pour faciliter la planification de la conservation, créant des messages clairs sur les implications des options politiques pour permettre l'influence politique et l'action en faveur de la conservation de la biodiversité. Les outils phares de savoir de l'UICN produisent des connaissances, et les connaissances de différentes séries de données sont intégrées autant que possible pour former la base de la planification et des politiques de conservation.

L'action en faveur de la conservation inclut, par exemple, la gestion efficace des aires protégées, l'établissement de nouvelles aires protégées pour remplir les lacunes importantes dans la représentativité de la biodiversité, et la gestion efficace des ressources naturelles globales et régionales. En outre, l'UICN traduit les connaissances en influence politique et en prise de décisions pour aborder les causes directes de la perte de biodiversité. Ce faisant, ce travail fournit une base solide qui soutient, et sur laquelle se basent, les résultats des trois autres Domaines thématiques du Programme de l'UICN.

Ce Domaine central de Programme apporte une contribution directe à la plupart des objectifs du Plan stratégique pour la biodiversité, mais plus particulièrement aux résultats du But stratégique C, qui représente la base et le cœur du travail de l'UICN pour conserver la biodiversité : Améliorer le statut de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique :

- Objectif 11 (aires protégées accrues) : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.
- Objectif 12 (extinction des espèces menacées connues évitée) : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.
- Objectif 13 (diversité génétique maintenue) : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

Le travail réalisé dans ce Domaine central de Programme contribuera aussi au But stratégique B: **Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable**, et en particulier à ses objectifs 5, 6 et 9:

- Objectif 5 (Perte des habitats réduite): D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.
- Objectif 6 (Surpêche évitée): D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.
- Objectif 9 (Espèces exotiques envahissantes combattues): D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Plus généralement, ce Domaine contribuera aussi aux objectifs 17 à 20, sous le But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités. Il est utile de souligner les objectifs dont la nature transversale influence profondément non seulement le résultat mais aussi le processus nécessaire à

la réalisation des objectifs précédents. Dans l'objectif 18, par exemple, une attention particulière est portée sur la reconnaissance du savoir et du rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la mise en œuvre. L'objectif 20, quant à lui, souligne la nécessité de déterminer efficacement les besoins et les sources de financement pour la mise en œuvre.

Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les comptabilités nationales - principal défi politique à surmonter afin de poursuivre les travaux de l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) à échelle nationale - les stratégies de développement et les processus de planification exigera, entre autres, des gouvernements, une reconnaissance et une valorisation appropriées des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi qu'une coordination accrue entre les agences gouvernementales et autres groupes d'intérêts. L'UICN s'efforcera d'aider les gouvernements grâce au développement et à la promotion d'outils et de méthodologies pour l'évaluation des valeurs économiques de la biodiversité, et encouragera le développement d'instruments politiques appropriés qui incorporent les valeurs de la biodiversité dans les systèmes de comptabilité nationaux, afin qu'un plus grand nombre de ministères dans les gouvernements nationaux intègrent la biodiversité dans leur mandat.

Ce faisant, les constituants de l'UICN - Membres, Commissions et Secrétariat - contribueront directement à l'Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification. Ce Domaine central de Programme aidera aussi à atteindre les importantes aspirations de l'Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

Afin d'obtenir plus de clarté concernant ses normes, ses outils et son engagement politique, l'UICN réalisera aussi, au début de cette nouvelle période de Programme, un audit ou une synthèse simple de toutes les normes et tous les outils approuvés par l'UICN, ainsi que de tous les instruments politiques mondiaux et régionaux avec lesquels l'Union possède un engagement.

Résultats globaux

Le Domaine central de Programme 1 regroupe deux résultats globaux: le premier sur les outils et les connaissances nécessaires à la conservation de la biodiversité, et le second sur les changements politiques nécessaires à la conservation de la biodiversité.

Résultat global 1.1 : Les normes, les outils et les connaissances nécessaires à la valorisation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont accessibles, largement adoptés et entraînent la prise de mesures pour une gestion efficace et efficiente de la biodiversité.

Pendant de nombreuses années, l'UICN a développé des « produits phares de connaissances », comme la Liste rouge des espèces menacéesTM (en collaboration avec UNEP-WCMC). Un défi majeur pour les quatre prochaines années est de faire avancer les travaux de l'UICN vers la définition d'une norme mondiale pour l'identification des zones importantes pour la biodiversité, conçue pour être applicable sur terre et en mer, sur toute la planète. Ceci permettra de garantir que les zones importantes soient protégées par un éventail de mesures, y compris par des espaces protégés de toutes catégories et tous types de gouvernance définis par l'UICN.

Un autre défi est d'intégrer les séries de données existantes. L'Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT) intègre par exemple la Liste rouge de l'UICN et la Base de données mondiale des aires protégées, ainsi que les informations sur les zones d'importance particulière pour la biodiversité (Zones clés de biodiversité ou KBA). De façon similaire, les travaux visant à identifier les Zones écologiquement et biologiquement importantes (EBSA) dans le milieu marin, selon des

critères scientifiques, afin de faciliter le développement d'un réseau représentatif d'aires marines protégées (MPA) dans les zones situées au-delà des juridictions nationales seront harmonisés avec les travaux de développement d'une norme mondiale pour l'identification des zones importantes pour la biodiversité.

Le site web «Planète protégée» offre une nouvelle interface publique donnant accès à la Base de données mondiale sur les aires protégées et au projet Protéger la planète océan. De tels outils peuvent aider à la prise de décisions aussi bien dans le secteur public que dans le privé. Il est maintenant nécessaire que l'information contenue dans ces systèmes soit exacte et maintenue actualisée.

Il n'existe pas de mesure simple du statut de la biodiversité. Les espèces sont, à bien des égards, les meilleurs indicateurs, et la Liste rouge de l'UICN est la source la plus complète d'informations sur les espèces dans le monde. Ces dernières années, des modules ont été développés afin de faciliter la collecte d'informations sur les espèces, leur commerce, leur utilisation et leur rôle comme moyen de subsistance. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour compléter l'information de ses modules. De même, des efforts additionnels sont nécessaires pour soutenir la formation pour l'élaboration de listes rouges nationales et régionales, étant donné, en particulier, le fait que la Liste rouge de l'UICN est l'un des indicateurs utilisés pour l'objectif 7 de durabilité environnementale des Objectifs du millénaire pour le développement.

La nouvelle Liste rouge des écosystèmes de l'UICN permettra d'améliorer grandement les informations disponibles sur le statut des habitats et des écosystèmes. Bien que les données et les informations de l'UICN soient la base de plusieurs indicateurs de biodiversité utilisés dans le cadre de la CDB, le développement d'un indicateur de mesure du statut des écosystèmes et des services qu'ils fournissent est une priorité additionnelle.

En ce qui concerne la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques, l'UICN favorisera une utilisation plus large des outils et des approches définis dans l'étude TEEB, le Système des Nations Unies de comptabilité économique et environnementale (SEEA), et autres initiatives pertinentes. Des outils sont également disponibles pour intégrer les valeurs de la biodiversité aux exercices d'aménagement du territoire, au travers de la cartographie de la biodiversité et des services écosystémiques, et de la planification systématique de la conservation. L'UICN continuera aussi à travailler au développement et à la mise en œuvre de mécanismes financiers novateurs, comme le paiement des services écosystémiques et le développement de marchés et de politiques et pratiques corporatives qui reflètent les valeurs de la biodiversité.

Ces outils, séries de données et connaissances seront utilisées pour influencer les politiques et agir sur le terrain. La création tant attendue de la Plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) offre de nouvelles possibilités pour l'UICN de mettre ses connaissances à disposition des décideurs. En plus des produits de connaissances décrits ci-dessus, les quatre prochaines années offrent de multiples opportunités pour l'UICN, aux niveaux international, régional et national, d'organiser des réunions, de mener à bien des activités de formation et de diffuser lignes directrices et guides de pratiques dans tous les domaines pertinents. Les événements de choix, pendant cette période, incluent les Congrès mondiaux de la nature en 2012 et 2016, le Congrès mondial des parcs en 2014 et le Congrès mondial des espèces en 2015 (voir ci-dessous la stratégie d'influence de ces plateformes de l'UICN).

Résultat global 1.2 : Les politiques et les systèmes de gouvernance reflètent l'ensemble des valeurs de la biodiversité afin de permettre une action à tous les niveaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

L'UICN a une longue expérience dans l'application de ses connaissances au développement, au conseil et à la mise en œuvre des accords environnementaux à tous les niveaux. Ces accords incluent des instruments juridiques contraignants et non-contraignants, couvrant un large spectre de

questions relatives à la conservation de la biodiversité depuis l'échelle locale jusqu'au niveau mondial.

L'UICN s'emploiera particulièrement à assurer le renforcement des politiques de soutien à la conservation des espèces et à la gestion des aires protégées. Ses priorités quand aux accords multilatéraux sur l'environnement seront ceux mettant l'accent sur la diversité biologique : CDB, CITES, Convention sur le patrimoine mondial, Convention sur les espèces migratrices (CMS), Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, ainsi que la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (ou Commission baleinière internationale, IWC). La gouvernance des ressources naturelles aussi bien des milieux terrestres que des milieux marins est une préoccupation constante pour la communauté conversationniste. Compte tenu du faible niveau de protection de l'environnement marin, aussi bien à l'intérieur qu'au-delà des juridictions nationales (i.e. la haute mer), ceci doit demeurer un centre d'intérêt majeur pour l'UICN.

La Convention sur le patrimoine mondial fournit un mandat politique clair à l'UICN, cette dernière étant sa conseillère principale en matière de sites naturels du Patrimoine mondial. Ce rôle a récemment permis d'élargir le champ des évaluations des candidatures pour mettre l'accent sur la conservation des sites déjà inscrits (les sites naturels du Patrimoine mondial représentent près de 10% de la surface des aires protégées dans le monde). Les travaux de l'UICN continueront à se concentrer sur la mise en œuvre des évaluations de l'efficacité de gestion, et sur le besoin de gestion adaptative des sites du Patrimoine mondial dans le contexte du changement climatique.

Le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité offre une bonne base de cohésion pour l'ensemble du travail politique de l'UICN aux niveaux mondial, régional et national. Ce travail pourra aller d'une aide aux gouvernements pour la mise en œuvre aux niveaux régional et national, à la diffusion des connaissances au niveau mondial et aux actions de terrain.

L'incorporation des valeurs de la biodiversité dans les systèmes de comptabilité et de rapports nationaux (ainsi que dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux pour la réduction de la pauvreté) est au centre de l'Objectif 2 du Plan stratégique de la CDB, et une priorité politique pour le Programme de l'UICN. Les études de cas réussis seront mises en évidence pour encourager l'adoption généralisée de politiques appropriées à l'échelle nationale, en appui à la réalisation de cet objectif.

Une autre priorité est d'assurer que l'engagement de l'UICN est réalisé d'une manière claire, avec des messages simples, puissants, cohérents et efficaces. En outre, il est important de promouvoir une approche commune à l'engagement de l'UICN avec tous les instruments politiques avec lesquels elle travaille afin d'éviter de « réinventer la roue » à chaque grand événement politique.

Cette meilleure cohésion sera obtenue par un travail conjoint renforcé de la part des Conventions relatives à la biodiversité qui ont accepté d'adopter le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité comme cadre de leur propre travail. Ainsi, les Présidents des Autorités scientifiques de ces Conventions ont demandé l'aide de l'UICN afin d'identifier les liens de chaque Convention en relation avec les Objectifs d'Aichi.

Au-delà des limites des accords multilatéraux sur l'environnement, l'UICN est fière d'une tradition de convocation de ses membres gouvernementaux et non-gouvernementaux lors de puissants forums mondiaux traitant de façon indépendante et objective des problèmes critiques à la réalisation de la vision et de la mission de l'UICN. Fruit de ce patrimoine, le Congrès mondial des parcs, célébré tous les 10 ans, a stimulé des changements de paradigme à l'intérieur et au-delà de l'Union, sur les raisons et la façon dont les aires protégées sont établies et gérées. En 2014 aura lieu la sixième édition de ce Congrès, offrant une occasion d'aller au-delà de la gestion et du contrôle pour présenter les systèmes d'aires protégées comme une des mesures institutionnelles et de gouvernance les plus puissantes pour assurer la conservation de la biodiversité et veiller à ce que les

défis auxquels les sociétés vont devoir se confronter puissent être pris en compte. De même, et pour la première fois, l'UICN sera l'hôte du Congrès mondial des espèces de l'UICN en 2015, qui coïncidera avec la moitié du délai défini par le Plan stratégique de la CDB et avec l'évaluation des Objectifs du millénaire pour le développement, beaucoup des indicateurs desquels sont basés sur des mesures développées et maintenues par l'UICN.

Domaine central de Programme 2 : Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable

Analyse de situation

Le bien-être des personnes, partout dans le monde, dépend directement ou indirectement de la biodiversité. Nos aliments, notre combustible ou notre eau potable, mais aussi les mécanismes de pollinisation, de protection contre les inondations ou de régulation du climat, proviennent tous des biens et services que la biodiversité fournit afin que les personnes puissent survivre et prospérer. La nature a toujours été à l'origine de la croissance et du progrès des sociétés humaines.

Des recherches récentes de l'UICN montrent, par exemple, que les forêts fournissent chaque année à 1,6 milliards de personnes les plus pauvres, 130 milliards de dollars de bénéfices directs et tangibles, jusqu'alors exclus de toute comptabilité¹. Soixante millions de personnes autochtones dépendent quasi-exclusivement des forêts, et 1,2 milliards de personnes, dans les pays en voie de développement, utilisent des systèmes de cultures agro-forestières. Environ 1 milliard de personnes dépendent actuellement de la pêche pour leur alimentation, leurs revenus et leurs moyens de subsistances, et pour au moins 85% d'entre elles, le poisson représente la principale source de protéines.

Les bienfaits de la nature, cependant, ne sont pas partagés de façon équitable. Les personnes aisées et les pays les plus riches sont bien mieux placés pour profiter et accumuler les bénéfices générés par la nature, souvent obtenus grâce à des moyens non durables, alors que les plus pauvres doivent généralement supporter les coûts directs de la perte de biodiversité et de ses bienfaits. Les gens aisés sont plus influents dans les prises de décisions qui auront une incidence directe sur la nature, souvent à son détriment, et déterminent comment les ressources naturelles seront utilisées. Pourtant, ce sont les plus pauvres et les défavorisés qui, alors qu'ils demeurent exclus de ces processus de décision, et compte tenu de leur plus grande dépendance des ressources naturelles pour assurer leur subsistance, payent finalement le prix de ces processus décisionnels. Il est aussi important de reconnaître que les interventions, même bien intentionnées, pour conserver la biodiversité peuvent parfois mener à un appauvrissement des personnes les plus marginalisées.

Par exemple, dans le monde en voie de développement, les femmes possèdent moins de 2% des biens et des terres agricoles, et sont régulièrement exclues des processus décisionnels concernant les ressources naturelles. Cependant, les recherches montrent que les femmes sont significativement plus dépendantes des ressources naturelles pour répondre aux besoins basiques : depuis le bois de chauffe permettant d'obtenir les revenus nécessaires au paiement des frais scolaires, à la production de jusqu'à 90% des aliments du ménage. Les décisions qui continuent de priver les femmes d'un accès et d'une utilisation des ressources naturelles résulteront en un effet disproportionné sur leurs moyens de subsistance et sur leur bien-être, ainsi que sur ceux de leurs enfants.

Les décisions et la façon dont ces décisions sont prises en relation avec la gestion et l'utilisation de la biodiversité peuvent avoir des conséquences majeures sur le bien-être humain. Changer les processus décisionnels sur la biodiversité et la gestion des ressources naturelles influence l'équité entre les peuples et les générations. Le partage du pouvoir, des bénéfices et des responsabilités en ce qui concerne la conservation et la gestion des ressources naturelles, ainsi que le renforcement des arrangements de gouvernance afin que ceux-ci soient plus transparents, inclusifs et équitables, peut être bénéfique aussi bien pour les personnes que pour la biodiversité. Ceci est la base d'un monde juste, *capable* de valoriser et conserver la biodiversité.

¹ UICN – Stratégie moyens de subsistance et paysages (Lucy Emerton et Gill Shepherd) – en préparation

L'alternative (ou la pérennisation du statu quo), c'est-à-dire l'iniquité de la gouvernance des ressources naturelles, tend à favoriser les pratiques non durables et les activités illégales qui portent atteinte à la base des ressources naturelles et menacent la biodiversité, augmentent les conflits et réduisent la capacité des écosystèmes à répondre aux besoins humains.

Clarifier, reconnaître et respecter les droits des femmes et des hommes dépendants des ressources naturelles est une condition préalable à une meilleure gouvernance. La participation des citoyens et de constituants multiples à des processus décisionnels transparents augmente la légitimité et la viabilité à long terme de la gestion des ressources naturelles, renforçant ainsi la conservation de la biodiversité. Ceci implique le renforcement des capacités des communautés locales, y compris des individus les plus pauvres, des femmes, des populations autochtones, ainsi que des groupes marginalisés, afin qu'ils puissent participer à la prise de décisions.

Il existe aujourd'hui plusieurs mécanismes internationaux, comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui peuvent permettre de stimuler les compromis gouvernementaux en faveur de l'équité sociale pour les groupes marginalisés, y compris en ce qui concerne les ressources naturelles. Le défi, maintenant, est de trouver des solutions pratiques pour la mise en œuvre des dispositions signées par les gouvernements d'identifier des moyens chaque fois plus justes et équitables de conserver la nature.

Justification du caractère de Domaine central de Programme

Le Domaine central de Programme 1 peut être défini comme le cœur du travail de l'Union en matière de connaissances, politiques et action pour la conservation de la biodiversité, le tout soutenu par de solides bases scientifiques. Le Domaine central de Programme 2 complète ce travail en se concentrant sur les questions d'équité et de justice dans les processus décisionnels concernant la biodiversité, dans la mise en œuvre d'actions de conservation, et dans la façon dont les coûts et les bénéfices de la conservation et de l'utilisation des ressources naturelles devraient être distribués, ainsi que sur les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués. En d'autres termes, le Domaine central 1 du Programme de l'UICN répond aux Objectifs 1 et 2 de la CDB (conservation et utilisation durable de la biodiversité), alors que le Domaine central 2 répond à l'Objectif 3 (accès et partage des bénéfices issus de la biodiversité). La réalisation des Objectifs 1 et 2 devrait se faire en fonction, et selon les principes définis par l'Objectif 3. Conformément à la haute importance accordée par l'UICN au Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, la réalisation du troisième objectif de la CDB devient une question urgente pour l'UICN, compte tenu, en particulier, de l'adoption du protocole d'Accès et de partage des avantages (ABS) qui constitue l'Objectif 16 du Plan stratégique et qui rentrera en vigueur au cours des prochains 12 mois.

En bref, la création d'un deuxième Domaine central de Programme ne constitue pas une extension ou une réinterprétation du cœur du travail de l'UICN ou de son avantage comparatif. Tout comme le Domaine central 1, le Domaine central 2 répond précisément à la nature même de la conservation de la biodiversité en affirmant que pour que la science et les mesures de conservation réussissent, elles doivent être soutenues par de robustes processus qui aident à définir comment les décisions sont prises et comment les coûts et les bénéfices, ainsi que les rôles et les responsabilités, sont alloués. Ensemble, ces deux Domaines centraux de Programme représentent la raison d'être fondamentale de l'Union, et ensemble, ils permettent à l'UICN de maintenir son rôle de leader pour la conservation de la biodiversité, à la fois pour les hommes et pour la nature.

Lors des Programmes antérieurs de l'UICN, les questions de gouvernance, de droits, d'équité et de parité étaient considérées comme transversales. Cependant, il a été largement perçu que, sans un mécanisme institutionnel formel guidant le travail de l'Union sur ces aspects critiques pour la conservation de la biodiversité, leur mise en œuvre a été à la fois inconsistante et dispersée, avec un manque de cohérence au sein du Secrétariat et des Commissions. De la même façon que les travaux

de l'Union sur la science de la conservation et son application aux politiques de conservation et aux actions de terrain doivent être un élément constant d'un Programme à l'autre (le qualifiant ainsi de Domaine central de Programme), il en va de même pour les travaux de l'UICN sur comment les décisions concernant la conservation et l'utilisation des ressources naturelles sont prises et mises en œuvre, et comment les coûts et les bénéfices sont répartis. Ensemble, ces deux Domaines centraux de Programme donneront plus de cohésion et fourniront une base solide sur laquelle les Domaines thématiques de Programme, limités dans le temps, tels que « changement climatique » ou « une économie mondiale plus verte », peuvent s'appuyer et être mis en œuvre.

Cette approche est déjà reflétée par les politiques de l'UICN. En plus de la Vision et de la Mission de l'Union, plus de 100 résolutions traitent directement et relient de façon univoque la science et la pratique de la conservation aux questions de justice sociale et d'équité. Les politiques de l'UICN, adoptées par ses Membres, offrent un cadre très consistant où la justice et l'équité sont des dimensions intégrales de la conservation de la nature et des ressources naturelles. Elles vont au-delà de la simple qualification de certaines approches à la conservation et fournissent un mandat fondamental pour l'approche de l'UICN à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles et de tout ce qui en découle. Il existe aussi de nombreuses autres résolutions et recommandations qui contiennent des clauses opérationnelles définissant la façon dont les droits et la participation de groupes particuliers doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre d'actions spécifiques de conservation.

Lors des récents Congrès, les Membres de l'UICN ont porté encore plus leur attention sur les aspects légaux de la conservation de la biodiversité, adoptant pas moins d'onze résolutions lors du Congrès de Barcelone qui exigent l'intégration de cadres légaux aux travaux de l'UICN, comme par exemple la résolution 4.056 (Approche légale à la conservation). Les Membres de l'UICN ont porté une attention spécifique aux populations autochtones, leurs territoires (résolution 4.050) et leur savoir traditionnel (résolution 1.050). Depuis 1975, les Membres de l'UICN ont adopté pas moins de 55 résolutions et recommandations concernant les questions indigènes, parmi lesquelles 16 furent adoptées à Barcelone. Comme politique globale, les Membres de l'UICN décidèrent « *d'appliquer les exigences de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones à l'ensemble du Programme et des opérations de l'UICN* », et adoptèrent une série de décisions supplémentaires afin d'intégrer les droits des populations autochtones à un groupe spécifique de domaines programmatiques de l'UICN tels que le changement climatique ou les aires protégées, aux niveaux mondial et régional.

De même, la parité et l'équité entre les sexes a été un sujet de préoccupation majeur pour les Membres de l'UICN, en relation à la conservation et à l'utilisation des ressources naturelles, particulièrement depuis 1984, date à laquelle la première résolution concernant les sexes fut adoptée. Tous les congrès ultérieurs de l'UICN ont fait progresser les principes de parité et d'équité entre les sexes et ont exigé que des efforts chaque fois plus importants soient entrepris pour leur intégration. La résolution 4.005, par exemple, exige que « *la parité et l'équité entre les sexes soient un impératif dans la mise en œuvre du Programme de l'UICN* ».

Les Membres de l'UICN ont aussi fourni des lignes directrices conséquentes sur la nécessité de promouvoir une bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles afin d'assurer la conservation, la justice et l'équité. En effet, dans la panoplie de documents politiques de l'UICN, un intérêt croissant pour l'amélioration de la gouvernance exige que le Programme de l'UICN reconnaisse, intègre et promeuve les principes de bonne gouvernance qui incluent, entre autres choses, la légitimité, le respect des droits de l'homme, la responsabilisation, la transparence, la primauté du droit, l'accès à l'information et à la justice pour les questions environnementales, et la participation dans les processus décisionnels. Un élément clé de ce cadre de gouvernance politique est aussi le principe de subsidiarité, exprimé au travers du besoin de responsabiliser et de renforcer les systèmes de gouvernance locaux, ceux-ci étant plus proches des écosystèmes et des moyens de subsistance des personnes qui en dépendent.

Ce Domaine central de Programme permettra aussi de mieux positionner l'UICN dans son soutien au Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, et plus particulièrement en relation au But stratégique D, *Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes*, et au But stratégique E, *Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités*. La mise en œuvre du Domaine central de Programme 2 devrait en particulier contribuer de façon tangible aux objectifs suivants :

- Objectif 14, en fournissant les connaissances et les outils pour documenter la nature et l'étendue des biens et services écosystémiques clé appréciés comme moyens de subsistance locaux, un aperçu de comment les hommes et les femmes dépendent de ses services de façon spécifique, des normes pour la création d'espaces afin de leur permettre de négocier de façon équitable la façon dont ces biens et services devraient être répartis, ainsi que des cadres politiques par lesquels les droits locaux sont reconnus, respectés et appliqués.
- Objectif 16, en fournissant des outils et des normes contribuant à créer un large cadre de principes en relation aux bénéfices, aux moyens de subsistance, à la diversité culturelle, et à la participation, ainsi qu'en appuyant les processus nationaux qui cherchent à faire entrer en vigueur le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de la biodiversité.
- Objectif 18, en incorporant dans les approches et les cadres politiques de conservation et de gestion des ressources naturelles, des mécanismes qui respectent, prennent en compte et créent les espaces nécessaires à l'application des systèmes de savoir traditionnel dans les stratégies nationales de conservation et d'utilisation durable.

Plus généralement, en travaillant à s'assurer que les normes et outils de la conservation favorisent des processus décisionnels justes et que les systèmes de gouvernance reconnaissent et respectent les droits des groupes historiquement marginalisés, l'UICN s'assure que les objectifs associés aux Buts stratégiques A, B et C du Plan stratégique pour la biodiversité puissent être réalisés. Par exemple :

- Par l'avancement des travaux sur les aires protégées conservées par les communautés, et par un plaidoyer pour cette approche comme une stratégie intégrée de conservation, l'Objectif 11 (aires protégées) progressera, et sera très certainement atteint.
- La mise en œuvre d'outils, d'approches et de normes visant à promouvoir les approches à la conservation basées sur le droit, la génération de connaissances, un plaidoyer pour les stratégies de gestion des ressources naturelles contrôlées localement, et la promotion de systèmes politiques et de gouvernance qui assurent un partage adéquat et juste des coûts et des bénéfices de la gestion des ressources naturelles, assureraient un progrès vers la réalisation des Objectifs 6 et 7.

L'approche de l'UICN

L'UICN dispose d'une gamme d'outils et d'approches destinés à mieux relier la conservation et le développement durable. Ceux-ci intègrent les avantages comparatifs de l'Union pour soutenir les réformes de la gouvernance des ressources naturelles qui accroissent l'équité et les droits. Cependant, il existe quelques incohérences dans la manière dont ils sont appliqués. Par exemple, alors que les populations autochtones apprécient généralement les fortes prises de position de l'UICN en faveur d'une intégration de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) dans de nombreux autres accords internationaux, elles soulignent que l'Union a été moins cohérente lorsqu'il s'est agi de faire intégrer les mêmes dispositions dans les politiques et Programmes nationaux sur les aires protégées. Plus généralement, beaucoup de pays

ont besoin d'aide à l'heure d'identifier, de confectionner et de mettre en place une gouvernance des ressources naturelles capable de générer efficacement des bénéfices pour les personnes et pour la conservation de la biodiversité.

L'approche de l'UICN au partage des bienfaits de la nature et axée sur les connaissances et sur l'action. Elle utilise les leçons apprises des expériences de conservation et d'utilisation durable pour identifier des principes et des normes afin de promouvoir les meilleures approches mêlant équité sociale et bonne gouvernance des ressources naturelles. L'UICN est en bonne position pour utiliser sa capacité de convocation, son étendue globale et locale et ses réseaux de Membres et partenaires afin de faciliter l'adoption de ses approches en les adaptant aux contextes régionaux, nationaux et locaux spécifiques. Plus précisément, l'UICN travaillera à :

- Démontrer comment les questions d'équité, de droits et de gouvernance relient la conservation de la biodiversité au bien-être humain ;
- Convoquer et responsabiliser les groupes d'intérêt appropriés, y compris les plus vulnérables, pour concevoir des solutions de connaissances et de politiques qui incorporent ce qui fonctionne selon eux ;
- Convoquer et influencer les entités politiques et de gouvernance appropriées aux niveaux local et national ;
- Générer des données mesurables et des leçons capables d'influencer les politiques internationales et nationales et le travail d'autres organisations, en particuliers les organisations régionales ;
- Normaliser les principes définissant l'approche de l'UICN et développer des normes souples et des outils afin de renforcer la relation entre conservation et bien-être humain par l'équité, les droits et la gouvernance ; et
- Tester et promouvoir un ensemble de cadres méthodologiques fiables, flexibles, adaptables et modifiables à des situations spécifiques, facilitant un résultat négocié équitable et respectueux des questions de parité, en relation avec la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

L'approche globale vise à tester l'hypothèse que si les inégalités existantes dans la gouvernance des ressources naturelles sont corrigées, des résultats positifs peuvent être obtenus aussi bien pour la conservation de la biodiversité que pour l'amélioration des moyens de subsistance. A cette fin, l'UICN travaillera à réunir les nombreux outils et approches existants mentionnés ci-dessus en un cadre robuste et normalisé qui permettra non seulement d'établir une référence mondialement reconnue pour renforcer les processus décisionnels et de gouvernance en relation avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, mais qui permettra aussi aux praticiens et aux décideurs de définir localement des feuilles de routes qui permettent de réaliser ces objectifs. Le but est qu'un tel cadre bénéficie d'une crédibilité et d'une reconnaissance internationale comparable à celles de la Liste rouge de l'UICN comme point de départ de mesures scientifiques pour la conservation.

Résultats globaux

Le Domaine central 2 regroupe deux résultats globaux, le premier concernant les outils et les connaissances nécessaires à une meilleure prise de décision en faveur de la conservation, et le second en relation avec les politiques et la gouvernance pour la conservation et la nécessité pour celles-ci de reconnaître et de respecter les droits.

Résultat global 2.1 : Les normes, les outils et les connaissances de l’UICN pour la valorisation, conservation et utilisation durable de la nature et des ressources naturelles favorisent des processus de décision justes, équitables et efficaces, et sont accessibles et largement adoptés.

Les questions d’équité et de droits, en particulier en ce qui concerne les ressources naturelles, sont de plus en plus reconnues aux niveaux international et national. Il existe un corps croissant de mécanismes internationaux tels que l’UNDRIP (Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones), de lignes directrices telles que les résolutions de l’UICN, et de réseaux de mise en œuvre efficaces tels que l’Initiative de conservation pour les droits de l’homme ou l’Alliance globale parité et climat. Cependant, il existe encore beaucoup de situations dans lesquelles les hommes et les femmes qui dépendent des ressources naturelles sont privés de leurs droits par des dispositions de politiques nationales ou par des arrangements institutionnels. Le vrai défi est, par conséquent, de sortir des déclarations de bonnes intentions et de passer à l’action sur le terrain.

Le Secrétariat et les Commissions de l’UICN ont, au cours de la dernière décennie, développé une série d’outils et d’approches qui favorisent systématiquement une prise de décision juste et équitable en relation avec la conservation et l’utilisation de la biodiversité. Ces outils doivent être rationalisés, simplifiés, et normalisés afin d’adapter les principes d’équité et de bonne gouvernance aux contextes spécifiques régionaux et (sub)nationaux, de façon à en catalyser une adoption et une mise en œuvre aussi large que possible. Il existe des lacunes importantes et des incohérences entre les outils ainsi que dans leur application. Ceci limite l’obtention des résultats escomptés à l’échelle désirée et, en fin de compte, limite la conservation de la biodiversité et le bien-être humain.

Un cadre souple, basé sur des principes accordés, couplé à une série d’outils et d’approches, sera développé au moyen d’une consultation avec un très large éventail de groupes d’intérêt, parmi lesquels les Membres, les Commissions et le Secrétariat de l’UICN. Il sera développé de façon itérative et visera à fournir un cadre flexible, mais normalisé, assurant, par sa mise en œuvre, l’équité et la justice en relation avec les bienfaits de la conservation et l’utilisation de la biodiversité à tous les niveaux. Cette approche sera testée et démontrée au travers d’interventions de terrain afin d’arriver à un outil robuste qui permette d’accomplir la mission de l’UICN en influençant fortement les politiques et la pratique.

Une des clés pour obtenir un mécanisme décisionnel juste, équitable et efficace sera la participation et l’engagement des groupes d’intérêt principaux, y compris les plus vulnérables, lors des phases de test et de raffinement de ces approches.

Résultat global 2.2 : Les politiques et les systèmes de gouvernance reconnaissent et reflètent les droits des communautés locales et des peuples autochtones, et responsabilisent effectivement les acteurs les plus pauvres, en particulier les femmes, à valoriser, conserver, gérer de façon durable et tirer des bénéfices de la biodiversité.

Les grandes décisions concernant les changements d’utilisation et la gestion des sols ont souvent des conséquences néfastes sur les personnes vulnérables, dépendantes des ressources naturelles. Les processus mal construits ou imposés, qui privent les populations rurales ou côtières de leurs droits sur les ressources qu’elles avaient traditionnellement gérées, ont tendance à générer des conflits et à criminaliser une activité de subsistance, avec de sérieuses implications sur la viabilité à long terme et sur l’intégrité environnementale des ressources en question. La conservation des ressources naturelles peut aussi avoir des effets similaires si elle s’applique sans considération des besoins et du rôle des populations rurales et côtières.

Démontrer la relation entre conservation et bien-être humain, et les questions d’équité, de droits et de gouvernance générera une quantité énorme de connaissances sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, identifiant par la même occasion les approches appropriées à la gouvernance des ressources naturelles et la réforme des politiques dans certaines situations.

L'UICN utilisera cet apprentissage pour influencer les politiques à l'échelle internationale, régionale, nationale et au niveau local, afin que les approches développées puissent être répliquées et appliquées à la transformation de comment la biodiversité est conservée et gérée à la fois pour sa valeur inhérente, comme pour sa contribution au bien-être humain. L'UICN, en particulier, utilisera ses connaissances sur l'équité sociale et la bonne gouvernance des ressources pour appuyer la mise en œuvre efficace du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, y compris par l'appui au développement et à la mise en œuvre de politiques nationales. L'UICN exportera aussi ces idées vers d'autres organisations internationales et régionales concernées par la gestion des ressources naturelles et la gouvernance, telles que la Convention des Nations unies pour combattre la désertification, les pêcheries régionales et les autorités de bassins. Un soutien sera apporté aux gouvernements nationaux afin de les aider à améliorer la mise en œuvre des politiques sur les ressources naturelles, et des partenariats seront établis avec les banques multilatérales de développement et Fonds mondial pour l'environnement (GEF).

Domaine thématique de Programme 3 : Des solutions au changement climatique basées sur la nature

Analyse de situation

Un changement climatique d'origine anthropique se produit à un rythme de plus en plus rapide et ses impacts sont irréversibles. Un retard dans la réduction des émissions limite considérablement les possibilités d'atteindre une stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre et par conséquent, augmente le risque d'impacts plus sévères du changement climatique. L'interprétation par les décideurs des conclusions du 4^{ème} rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental d'Etudes sur le Climat (GIEC) les a conduit à accorder que les températures moyennes mondiales ne devraient pas augmenter de plus de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. La réalisation de cet objectif équivaut à une stabilisation des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre autour de 450ppm CO₂eq². Pour cela, il faudrait que les émissions globales de CO₂ (le principal gaz à effet de serre) soient, à leur tour, réduites de 50 à 85% par rapport aux niveaux de l'an 2000, et ceci ne garantirait que les températures restent en dessous d'une augmentation de 2% qu'avec une probabilité de 40 à 60%. Des découvertes scientifiques ultérieures montrent que certaines des conclusions et projections du GIEC pourraient être déjà dépassées. Le climat mondial continue de changer, avec l'année 2010 talonnant 2005 comme la plus chaude de l'histoire connue, et 2010 comme la plus humide jamais enregistrée en termes de précipitations moyennes mondiales.

Beaucoup d'éléments de la biodiversité, comme les récifs coralliens, montrent déjà des impacts à des niveaux bien inférieurs à 450ppm, et les recherches de l'UICN et de ses partenaires montrent que 24 à 50% des oiseaux, 25 à 49% des amphibiens, et 17 à 35% des espèces de coraux sont particulièrement sensibles au changement climatique. Le changement climatique se combine souvent aux autres stress et, dans certains cas, comme pour les récifs coralliens, peut être la cause principale de perte de biodiversité. L'augmentation des concentrations de CO₂ anthropique dans l'atmosphère est aussi responsable de l'acidification des océans. Les océans absorbent autour de 25% du total des émissions humaines dans l'atmosphère chaque année, ce qui provoque leur acidification à un taux plus élevé que tous les niveaux connus lors des dernières 65 millions d'années. Depuis la révolution industrielle, l'acidité de la surface des océans a augmenté de 30%. Ce taux d'acidification met en péril la capacité des espèces océaniques et des écosystèmes à s'adapter.

Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes se traduisent aussi en une perte significative des services écosystémiques desquels dépendent les moyens de subsistance : diminution de la disponibilité en eau douce, limitation de la production alimentaire, perte de la régulation des crues. Il est nécessaire, d'une part, de stopper et d'inverser le changement climatique (mitigation) et d'autre part, de mieux gérer les conséquences inévitables qui sont déjà en train de se produire (adaptation). Pour cela des actions complètes et transversales de mitigation et d'adaptation sont nécessaires. La nature peut aussi jouer un rôle en offrant des solutions disponibles, évolutives et durables pour l'adaptation et pour la mitigation. C'est en ce sens que l'UICN veut favoriser les solutions au changement climatiques basées sur la nature.

Les écosystèmes terrestres et marins jouent un rôle vital dans la régulation du cycle global du carbone. Par exemple, les dernières forêts primaires mondiales (1,44 milliards d'ha, 36% de la couverture forestière) contiennent des stocks de carbones importants, et par conséquent, conserver ces forêts représente un moyen efficace et relativement rapide de stabilisation du CO₂ atmosphérique d'une année sur l'autre. Selon certaines estimations, les mesures volontaires prises par le Brésil, permettant de réduire la perte de forêts de 80% sur les derniers six ans, pourraient être

² Dans leur quatrième rapport d'évaluation (RE4), les experts du GIEC montrent que, afin de pouvoir garantir avec une probabilité de 40 à 60% que les températures resteront en dessous de la limite de 2°C, la stabilisation des concentrations ne devrait pas dépasser les 450ppm CO₂eq

équivalentes à la totalité des réductions d'émissions réalisées par les pays industrialisés durant la première période de compromis (2008-2012) du Protocole de Kyoto³. La déforestation et la dégradation des forêts représentent approximativement 17% des émissions globales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi le protocole REDD+ (Réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement) a retenu l'attention des débats internationaux sur le changement climatique, au sein de la CCNUCC, comme un moyen rentable potentiel pour réduire les émissions par un évitement de la déforestation. Développé de façon équitable et durable, le protocole REDD peut non seulement réduire les émissions, mais aussi aider à conserver la biodiversité et à obtenir des forêts mieux gérées qui fournissent des biens et des services écosystémiques pour les personnes, à condition qu'une gouvernance juste et équitable soit mise en place et que l'intégrité environnementale soit préservée. Il existe aussi un potentiel de restauration de la santé et de la diversité des zones naturelles dégradées. Une analyse de l'UICN et du WRI montre que plus d'un milliard d'hectares de forêts dégradées pourraient être restaurés, entraînant la séquestration de 140GtCO₂ eq approximativement, d'ici à 2030 - l'équivalent de trois ans d'émissions globales accumulées. Un certain nombre d'autres écosystèmes, comme les tourbières, les zones humides, les écosystèmes côtiers, les zones arides et les prairies séquestrent et emmagasinent du carbone et offrent un grand potentiel pour conserver la biodiversité et assurer les moyens de subsistance. Ces approches peuvent être désignées comme « basées sur les écosystèmes ». Les opportunités, par exemple de gestion côtière du carbone, commencent à peine à être connues. Bien qu'elles présentent une distribution limitée, les mangroves contiennent jusqu'à 50 fois plus de carbone que les écosystèmes terrestres, alors qu'elles sont en train de disparaître à un rythme quatre fois plus élevé. Les systèmes naturels et gérés en bonne santé ont donc un rôle nouveau et plus critique à jouer dans l'absorption et l'emmagasinage des stocks de carbone, comme mécanisme de liaison clé, au cours des deux prochaines décennies, offrant un complément de mitigation fondamental et urgent aux inévitables réductions drastiques de gaz à effets de serre.

L'adaptation basée sur les écosystèmes⁴, ou la conservation, gestion et restauration des ressources naturelles, comme les bassins versants, les forêts ou les mangroves, peut fournir un moyen aux individus de s'adapter aux impacts du changement climatique. Dans de nombreux cas, la résilience socio-économique peut être augmentée, la vulnérabilité réduite, et la capacité d'adaptation améliorée grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles, y compris la gestion adaptative. Les écosystèmes correctement gérés ont un plus grand potentiel d'adaptation au changement climatique, ils résistent et se récupèrent plus facilement face aux événements climatiques extrêmes, et ils fournissent une grande variété de bienfaits desquels les personnes dépendent. Au contraire, les écosystèmes mal gérés, fragmentés ou dégradés peuvent augmenter la vulnérabilité des personnes et de la nature aux impacts du changement climatique. Ceci est une des solutions nécessaires à l'adaptation. Une solution disponible, durable et particulièrement pertinente pour les communautés les plus vulnérables qui dépendent le plus des ressources naturelles pour leur subsistance. Le rôle global des écosystèmes dans l'adaptation n'est pas suffisamment reconnu aux niveaux national, régional et international, en termes de politiques, de pratique ou de recherche. Il s'agit d'une option d'adaptation trop souvent oubliée, à laquelle d'autres solutions, technologiques par exemple, sont préférées.

Toutes les approches à la mitigation et à l'adaptation devraient considérer pleinement les droits des communautés locales, populations autochtones et autres ayant-droits. De plus la reconnaissance du rôle différencié des hommes et des femmes est vitale afin d'assurer l'efficacité des efforts de mitigation et d'adaptation.

³ Source du 4ème rapport d'évaluation du GIEC nécessaire

⁴ CONNECTER LA BIODIVERSITÉ ET L'ADAPTATION ET LA MITIGATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE – rapport du second Groupe technique d'experts ad hoc sur la biodiversité et le changement climatique de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

À l'heure où ce document est réalisé, le processus de la CCNUCC n'a pas encore réussi à parvenir à un accord international légalement contraignant qui inclue des objectifs de mitigation pour les pays développés et les pays les plus émetteurs émergeant parmi les pays en voie de développement. Les accords de Cancun, obtenus en décembre 2010, sont un premier pas vers l'inscription des engagements pris à Copenhague dans une décision de la CCNUCC. Cependant, ces engagements sont encore insuffisants par rapport à ce qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement global à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. De plus, il existe une « lacune d'émissions » importante. Le rapport sur les lacunes d'émissions du PNUÉ souligne que, sur la base des engagements actuels des pays industrialisés comme des pays en voie de développement, il existe un manque de 5 à 9 GtCO₂eq qui devra être comblé d'ici à 2020 si le monde veut avoir une chance « probable » (supérieure à 66%) de maintenir l'augmentation de la température globale sous la limite de 2°C. Avec les accords de Cancun, la Conférence des parties a aussi accordé les éléments importants pour un cadre d'adaptation, un régime REDD⁵, les modalités du transfert de technologies, et a aussi établi la base des futurs arrangements financiers, cruciaux pour les pays en voie de développement. La réduction des gaz à effet de serre est la seule réponse à long terme pour restaurer la stabilité du climat mondial. Les options de mitigation basées sur les écosystèmes, y compris REDD+, doivent venir en complément, et non en substitution ou en détriment, de réductions profondes des émissions dues à l'utilisation d'énergies fossiles.

Justification du caractère de Domaine thématique de Programme

Le changement climatique s'ajoute aux autres stress auxquels la biodiversité est confrontée et, dans certains cas, il est la cause principale de perte de biodiversité. L'UICN se doit donc de tenir compte des effets du changement climatique sur la biodiversité. D'autre part, il existe des opportunités pour intégrer la biodiversité dans les politiques et les pratiques relatives au changement climatique, en démontrant l'importance des écosystèmes dans la résolution des problèmes environnementaux mondiaux majeurs, ou en promouvant des solutions au changement climatique basées sur la nature. Bien que le changement climatique n'ait été reconnu comme un phénomène d'importance environnementale, sociale et économique globale au cours des dernières décennies, les Membres de l'UICN se sont mobilisés autour de cette question dès les premières heures. En conséquence, l'UICN a reçu de ses Membres un mandat relativement fort et précis en termes de politiques générales. L'UICN compte 16 résolutions abordant directement les questions du changement climatique, de l'impact du changement climatique sur la biodiversité, du rôle de la biodiversité en relation à l'adaptation et à la mitigation, du protocole REDD+, de la CCNUCC (y compris le protocole de Kyoto) et de la CDB.

Les résolutions 2.026 et 3.057 favorisent des activités en faveur d'une meilleure résilience des écosystèmes au changement climatique par des approches adaptées à la conservation et à la restauration. La résolution 4.076 exhorte les Parties à la CCNUCC à reconnaître le rôle de la biodiversité, des écosystèmes et des aires protégées dans l'adaptation et la mitigation, dans les plans et stratégies nationaux. Cette dernière résolution exhorte aussi les Parties à la CDB à remédier aux impacts du changement climatique sur la biodiversité.

La résolution 4.075 est une résolution complète faisant référence au régime post-2012 de la CCNUCC et inclut, entre autres, un appel aux Parties à : adopter des objectifs de mitigation, adopter un mécanisme REDD, trouver des sources de financement novatrices, planifier et mettre en œuvre de façon urgente des actions de mitigation et d'adaptation, et intégrer les considérations écologiques et sociales. Elle appelle aussi à examiner le rôle des écosystèmes non-forestiers dans l'emménagement du carbone, afin de considérer leur éligibilité comme puits de carbone par la

⁵ Réduire les émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement, y compris par la conservation, la gestion durable des forêts, et la mise à contribution des stocks de carbone forestiers

CCNUCC. La résolution 4.068 fournit des lignes directrices complètes pour le travail de l'UICN sur le mécanisme REDD aux niveaux international et national - y compris en ce qui concerne les garanties sociales et environnementales, et le partage des bénéfices - actuellement développé par un certain nombre de composantes de Programme au sein de l'UICN, aussi bien au niveau programmatique qu'au niveau des politiques.

La résolution 4.077 appelle à considérer les droits de l'homme, en relation avec le changement climatique, dans la mission de l'UICN. Le Conseil de l'UICN, lors de sa 75^{ème} réunion, a approuvé la Déclaration de politique générale de l'UICN sur l'acidification des océans qui clarifie le mandat et l'étendue des politiques générales de l'UICN en relation avec cette problématique. La nature et l'étendue de cette proposition de Domaine thématique de Programme positionne aussi l'UICN pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique de la CDB. L'approche proposée ci-dessous consiste à partir des progrès réalisés en 2009-2012 pour continuer à intégrer activement les solutions basées sur la nature dans les politiques et les Programmes nationaux et internationaux sur le changement climatique. À cet égard, les travaux proposés par l'UICN sur le changement climatique représenteront une contribution concrète, bien qu'indirecte, au But stratégique A, en assurant que les valeurs et le potentiel de la biodiversité dans la lutte contre le changement climatique sont pleinement utilisés, et en intégrant correctement les solutions basées sur la nature dans les stratégies nationales de développement pauvre en carbone.

Ce Domaine thématique de Programme contribuera plus directement au But stratégique B, notamment par l'application de mesures de mitigation basées sur les écosystèmes, en appui à la réalisation de l'Objectif 5 et, quand cela sera possible, de l'Objectif 7. En outre, et en étroite collaboration avec les activités entreprises dans le Domaine central de Programme 1, le Programme de travail envisagé ici aidera aussi à la réalisation de l'Objectif 10, plus spécifiquement en préconisant des réductions profondes des émissions de gaz à effet de serre et en continuant à sensibiliser le public aux menaces que représente l'acidification des océans, et de l'Objectif 11 en développant les aires protégées et autres mesures de conservation par zone. Des contributions majeures seront apportées à la réalisation du But stratégique D et en particulier à la réalisation de l'Objectif 15 : d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone sont améliorées grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la reforestation d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

L'approche de l'UICN

L'UICN favorise des solutions au changement climatique basées sur la nature, qui combinent influence politique et action de terrain pour la mitigation et l'adaptation au changement climatique. Des écosystèmes naturels ou gérés en bonne santé sont essentiels pour l'absorption et l'emmagasinement du carbone et pour aider à l'adaptation au changement climatique. La gestion des forêts, des tourbières et des zones humides peut accroître les stocks ou permettre le stockage de quantités importantes de carbone, et permettre de conserver la biodiversité. De plus, les personnes dépendent des biens écosystémiques pour leurs aliments, leur combustible ou pour l'eau potable. Gérer et conserver ces ressources peut les aider à s'adapter aux impacts du changement climatique.

L'UICN appuiera la reconnaissance des solutions basées sur la nature dans les processus politiques nationaux et internationaux sur le changement climatique, ainsi que dans les mécanismes de financement en convoquant, par exemple, des plateformes de dialogues multi-acteurs, en analysant les cadres politiques et légaux existants, et par la sensibilisation du public. L'UICN plaidera également en faveur d'une reconnaissance des droits des populations autochtones, des femmes et des autres ayant-droits, en particulier dans les politiques de REDD+. Les arrangements institutionnels, les normes et outils qui permettent la mise en œuvre efficace et équitable de mesures de mitigation basées sur les écosystèmes, telles que REDD+, et de mesures d'adaptation

basées sur les écosystèmes seront favorisées. Ceci inclura le renforcement des capacités, l'évaluation des arrangements de gouvernance des ressources naturelles, la mise en œuvre de projets pilotes et le déploiement des leçons apprises.

Bien que la biodiversité offre des solutions pour l'adaptation et la mitigation, il est aussi important de reconnaître la menace que le changement climatique fait peser sur les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. Le changement climatique et l'acidification des océans sont maintenant reconnus comme des menaces considérables pour la biodiversité mondiale qui ajoutent très probablement leurs effets aux stress de plus longue date, tels que la perte des habitats. L'UICN s'appuiera sur sa longue expérience en science de la conservation pour générer de nouvelles connaissances, idées et approches qui viendront appuyer la conservation, l'adaptation et la mitigation aux niveaux local, national et mondial.

Résultats globaux

Le Domaine thématique de Programme 3 se compose de trois résultats globaux, les deux premiers se concentrant sur les politiques et la pratique de la mitigation et de l'adaptation respectivement, le troisième relatif à l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la biodiversité, et favorisant l'action.

Résultat global 3.1 : Les politiques et les financements nationaux et internationaux sur le changement climatique optimisent les solutions pour la mitigation et l'adaptation basées sur les écosystèmes, incluant toutes les garanties sociales et environnementales pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles et augmenter la résilience des moyens de subsistance des plus vulnérables.

Les accords de la CCNUCC à Cancun représentent une percée pour les solutions au changement climatique basées sur la nature, grâce à l'adoption de l'accord sur REDD+ qui regroupe l'éventail complet de conservation, utilisation durable des forêts et restauration, et reconnaît l'importance de la participation des groupes d'intérêts, en particulier les femmes et les populations autochtones. Le cadre d'adaptation de Cancun reconnaît, quand à lui, le rôle de la gestion des ressources naturelles dans les mesures d'adaptation. Cependant, beaucoup reste encore à faire, au niveau international, pour rendre ces accords opérationnels et assurer le financement nécessaire à leur mise en œuvre. L'UICN appuiera tous les efforts visant à réduire les émissions de façon urgente, en particulier au travers d'un mécanisme REDD+ durable et équitable, soutiendra les mesures d'adaptation et la fourniture d'un financement adéquat pour la mise en œuvre de ces efforts.

Alors que la réalisation d'un accord complet, global, contraignant, dans le cadre de la CCNUCC a été retardée, il est essentiel que les pays prennent des mesures immédiates et mettent en place des politiques nationales d'adaptation et de mitigation. Au niveau national, l'adaptation peut, par exemple, être intégrée aux plans nationaux de développement, aux stratégies sur le changement climatique ou aux politiques sectorielles sur l'eau, l'agriculture, les zones côtières ou les forêts, par exemple. Les politiques générales nationales devront aussi être revues, et de nouvelles stratégies développées, pour appuyer la mise en œuvre des mécanismes REDD.

L'UICN jouera un rôle pionnier au niveau international en promouvant la reconnaissance du rôle de la biodiversité et des ressources naturelles dans le cadre de la CCNUCC, en apportant une base de preuves solides et en fournissant des lignes directrices aux décideurs et aux organismes de financement. Les solutions basées sur la nature devraient être incluses dans les stratégies plus larges d'adaptation et être considérées comme une option venant en complément des autres options pour l'adaptation. Les options pour l'adaptation devraient être durables et ne pas compromettre les solutions basées sur la nature. Un flux de financement additionnel, prévisible et adéquat devrait être assuré. Ces financements devraient permettre de soutenir pleinement les processus participatifs de préparation aux mécanismes REDD.

L'UICN analysera les politiques générales existantes, les arrangements légaux et de gouvernance, appuiera les processus politiques et facilitera les dialogues multi-acteurs sur REDD+ et le rôle de la gestion des ressources naturelles dans les mécanismes d'adaptation. L'UICN pourra aussi contribuer à une meilleure compréhension des modèles de bonne gouvernance en ce qui concerne les mécanismes REDD+ et l'adaptation, afin d'optimiser les solutions efficaces et éviter les conflits. L'UICN utilisera aussi les leçons apprises des expériences de terrain pour informer les processus politiques.

L'UICN sensibilisera le public et défendra une reconnaissance des droits trop longtemps refusés des populations autochtones, des femmes et des autres ayant-droits dans les politiques générales sur REDD+, ainsi que l'inclusion de garanties appropriées pour la biodiversité. L'UICN aidera aussi au suivi de la mise en œuvre de telles dispositions dans la pratique.

Les écosystèmes tels que les mangroves, les tourbières, et les écosystèmes marins représentent un potentiel important pour la séquestration du carbone. L'UICN sensibilisera le public sur le potentiel de ces écosystèmes en termes de mitigation. L'UICN appuiera l'inclusion des mangroves dans les politiques générales sur REDD et identifiera les débats politiques adéquats pour que des stratégies financières et de gestion adaptées soient développées, y compris pour la mitigation du changement climatique par les écosystèmes côtiers et marins. De plus, les impacts de l'acidification des océans devraient être reconnus au niveau des politiques internationales et nationales. L'UICN plaidera pour plus de coordination et de cohérence politique en rapport avec l'acidification des océans, en appuyant le dialogue et le développement de liens pertinents entre les conventions, les processus politiques et les institutions.

La plupart des politiques générales et des plans d'action nationaux sur le changement climatique ne reconnaissent pas la valeur de l'intégration des questions de parité et d'équité. L'UICN continuera à jouer un rôle pivot pour corriger cette situation, en offrant son expertise et ses lignes directrices techniques aux niveaux international, régional et local afin de développer des stratégies et des plans d'action pour le changement climatique sensibles aux questions de genre.

Résultat global 3.2 : Les dispositions institutionnelles, les normes et les outils permettant une mise en œuvre équitable et efficace de solutions de mitigation et d'adaptation basées sur les écosystèmes sont disponibles et largement adoptés à échelle nationale et locale, avec un accent particulier sur la participation et les avantages des communautés tributaires des ressources naturelles.

Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour l'adaptation et pour la mitigation. Pour cela, il existe un besoin de plus de connaissances, de dialogue, de renforcement des capacités, et de mise en œuvre d'une adaptation basée sur les écosystèmes. Pour tout cela, l'UICN peut jouer un rôle de leader mondial. L'UICN s'appuiera sur son expertise en matière de gestion des ressources naturelles pour promouvoir des mécanismes d'adaptation basés sur les écosystèmes à échelle nationale et locale, par des arrangements institutionnels d'appui, des normes et des outils. L'UICN s'appuiera sur son expérience en matière de conservation des forêts et de gestion forestière par les communautés pour promouvoir les processus de préparation aux mécanismes REDD à échelle nationale et locale, par des arrangements institutionnels d'appui, des normes et des outils. L'UICN peut favoriser une meilleure compréhension du rôle des écosystèmes dans le cycle du carbone, et en particulier de comment la gestion des écosystèmes peut permettre d'améliorer leur capacité à séquestrer le carbone, y compris pour les écosystèmes côtiers (mangroves et prairies sous-marines), les tourbières, les zones humides, les sols, les terres agricoles, les zones arides et les forêts tempérées.

L'engagement de l'UICN en matière d'adaptation basée sur les écosystèmes inclura la mise en œuvre de projets de terrain pour la gestion, la conservation et la restauration des écosystèmes en faveur d'une adaptation des moyens de subsistance et d'une réduction des risques dans les domaines tels

que la gestion intégrée des ressources hydriques, la gestion des aires protégées, la gestion durable des forêts, la restauration des paysages forestiers, la gestion des zones côtières, la gestion intégrée des écosystèmes insulaires et l'agriculture durable.

C'est uniquement par la promotion d'une bonne gouvernance et en responsabilisant tous les groupes d'intérêt et en intégrant leurs opinions et leurs besoins dans les arrangements de gestion des ressources naturelles que ces ressources pourront être gérées de façon durable et équitable. L'UICN favorisera ce type d'engagement, par exemple par des dialogues multi-acteurs, des processus participatifs de planification et de mise en œuvre, et en intégrant les questions de genre. Une approche adaptative à la gouvernance est essentielle pour aider les pays à planifier et à répondre à des conditions climatiques imprévisibles et changeantes. Des politiques générales d'appui peuvent être développées sur les questions liées à REDD+, telles que le partage des coûts et des bénéfices, l'évitement et la résolution des conflits, les approches basées sur le respect des droits, les normes de gouvernance, ou les garanties pour la biodiversité et les questions de parité dans les contextes nationaux. Une adaptation basée sur les écosystèmes nécessitera aussi un renforcement des capacités et l'établissement de lignes directrices, ce que l'UICN peut facilement fournir. Dans le but d'assurer que ces lignes directrices épousent les pratiques actuelles, l'UICN s'appuiera sur son expérience légale pour développer les résultats des dialogues multi-acteurs en recommandations et politiques générales.

L'UICN est bien placée pour partager ces pratiques, sensibiliser le public et améliorer la communication sur les mesures d'adaptation et de mitigation basées sur les écosystèmes, aux niveaux local, national et international. L'UICN peut aussi employer toute son expertise mondiale sur les aires protégées afin de promouvoir une reconnaissance du rôle de la conservation in-situ comme un véhicule efficace pour une mitigation basée sur les écosystèmes. Les connaissances sur l'adaptation sont un processus graduel dans lequel l'UICN peut aider à progresser en testant les outils d'évaluation et les approches à l'adaptation, en fournissant un accès à l'information et en diffusant les leçons apprises et les meilleures pratiques entre pays et entre écosystèmes.

La gestion durable des écosystèmes peut aussi fournir des solutions pour la réduction de la vulnérabilité des communautés face aux désastres en fournissant un tampon naturel face aux aléas qui se révèle souvent plus rentable à mettre en place et à maintenir que les infrastructures physiques. Les solutions basées sur la nature peuvent contribuer de façon significative aux stratégies de réduction des risques ainsi qu'aux stratégies d'adaptation au changement climatique. Les communautés de gestion des risques liés aux catastrophes ont beaucoup à offrir aux autres communautés devant faire face au changement climatique, qui peuvent s'appuyer sur leur expérience et sur les leçons apprises pour gérer les catastrophes.

De plus, les projets et Programmes d'adaptation et de mitigation du changement climatique se sont développés, dans les dernières années, de façon isolée les uns des autres. L'UICN explorera des options concrètes pour intégrer la mitigation et l'adaptation via les écosystèmes, et autres domaines connexes de gestion des ressources naturelles, y compris la planification de la connectivité des aires protégées.

Résultat global 3.3 : Les connaissances, les normes et les outils permettant d'évaluer les impacts du changement climatique sur la biodiversité continuent à être améliorés et sont largement disponibles pour soutenir la conservation, l'adaptation et la mitigation à échelle locale, nationale et mondiale.

Le changement climatique et l'acidification des océans sont en train de se convertir en de nouvelles menaces pour la biodiversité mondiale, susceptibles de s'ajouter aux effets de la perte des habitats, la surexploitation, les espèces envahissantes, et autres stress qui menacent déjà la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes. Même si des doutes demeurent quand à l'étendue et à

la vitesse des impacts du changement climatique sur la biodiversité, il est largement accepté que le changement climatique aura des effets négatifs importants.

Bien que certaines espèces et écosystèmes puissent tirer des avantages du changement climatique, il est aussi reconnu que les plus sensibles, celles qui présentent une faible capacité d'adaptation et sont exposées à un plus fort changement climatique seront les plus menacées. Les récifs coralliens, les écosystèmes de montagne et les zones humides sont considérés comme particulièrement vulnérables, de même que les espèces sensibles au changement climatique listées comme menacées dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Les espèces et les écosystèmes pourraient devoir faire face à des seuils au-delà desquels l'extinction ou les changements d'états seront inévitables.

L'UICN développe des outils d'évaluation de la vulnérabilité des espèces face au changement climatique. En intégrant ces outils avec les données de la Liste rouge des espèces menacéesTM de l'UICN et avec les connaissances mondiales accumulées sur les effets du changement climatique sur la diversité génétique, les espèces et les écosystèmes, l'UICN peut fournir une information plus que nécessaire sur les impacts probables du changement climatique sur la biodiversité.

Parce que le changement climatique représente une menace nouvelle, les approches actuelles à la conservation pourraient devoir être adaptées afin de mieux atténuer ses effets. L'UICN peut favoriser des stratégies solides de conservation et gestion qui réduisent les risques existants et augmentent la résilience au changement climatique, par exemple par l'établissement de réseaux d'aires protégées. Ces stratégies devront être appuyées par des cadres politiques nationaux, et il existe un potentiel de synergies entre la mise en œuvre, par exemple, des stratégies et plans d'action nationaux d'adaptation et des Programmes d'action au niveau national.

L'UICN peut favoriser un suivi et une évaluation robustes des systèmes et des recherches nécessaires pour la conservation et la gestion adaptative de la biodiversité. Par la communication de celles-ci et par la sensibilisation aux niveaux local, national et mondial, l'UICN peut encourager les mesures de lutte contre le changement climatique et promouvoir la mise en œuvre synergique de mesures de conservation, d'adaptation et de mitigation en réponse au changement climatique.

Domaine thématique de Programme 4 : Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire

Analyse de situation

Actuellement, 1,4 milliards de personnes vivent avec moins d'1,25 dollars par jour (1 milliard de gens étant issus du monde rural, et 70% des femmes), et près d'un milliard de personnes souffrent de malnutrition⁶. Environ un milliard de personnes ne reçoivent pas une ration journalière suffisante d'aliments, alors que 2 milliards souffrent d'une diète déséquilibrée par le manque de micronutriments essentiels à une croissance correcte⁷. La faim et la malnutrition sont directement ou indirectement impliquées dans 60% des cas de mortalité infantile. Il existe encore un certain degré d'incertitude sur le niveau d'augmentation de la production alimentaire nécessaire d'ici à 2050⁸. Il est clair, cependant, que les décisions politiques pour améliorer la production alimentaire auront un impact décisif sur la biodiversité. De la même façon, les décisions concernant la conservation de la biodiversité et des écosystèmes pourraient avoir de sérieuses conséquences sur la forme dont les pays devront gérer les besoins alimentaires de populations toujours plus importantes. Il existe à la fois des arguments économiques et non-économiques pour démontrer pourquoi les services écosystémiques et la biodiversité devraient être des éléments intégraux des processus décisionnels relatifs aux systèmes alimentaires mondiaux⁹. Bien que le rôle de la biodiversité dans sa contribution à la sécurité alimentaire n'est pas encore totalement reconnu, les recherches montrent qu'aujourd'hui, les ressources extra-agricoles, et plus particulièrement les forêts, les zones humides et les écosystèmes côtiers, fournissent 25 à 35% des revenus des ménages ruraux, et que 70% des prélèvements d'eaux douces mondiaux sont utilisés pour produire des aliments. Assurer la sécurité alimentaire pour les neuf milliards de personnes attendues vers le milieu de ce siècle se traduira, sans aucun doute, par une augmentation de la pression sur les ressources naturelles, dans les prochaines années.

Les systèmes de production alimentaire reposent sur la richesse et la diversité des écosystèmes. De façon plus directe et concrète, 1 milliard de personnes dans le monde dépendent du poisson comme source protéinique principale, alors que la viande de brousse fournit 80% des protéines et des graisses aux communautés rurales d'Afrique centrale. Dans beaucoup d'autres régions, le poisson et la viande de brousse fournissent aussi aux populations autochtones un aliment de haute qualité, en complément des fruits et légumes qui leur fournissent les micronutriments indispensables. Les services de pollinisation représentent l'équivalent de 153 milliards de dollars américains. L'Agriculture, partout, dépend d'une quantité suffisante de ressources hydriques correctement gérées. Les produits de la pêche dépendent, eux aussi, d'une gestion durable des écosystèmes marins et aquatiques. Pour garantir l'alimentation, une utilisation équitable et durable des ressources naturelles est indispensable. Les services écosystémiques sont la base de la productivité. La sécurité alimentaire ne sera très probablement pas réalisable si la biodiversité qui sous-tend la fourniture critique de biens et services par les écosystèmes continue à décliner.

La sécurité alimentaire possède aussi une importante dimension d'équité et, par conséquent, afin de pouvoir appréhender pleinement les défis qui entourent la sécurité alimentaire, il est important de tenir compte de façon explicite des questions de parité. Les femmes, en milieu rural, ne produisent

⁶ <http://bit.ly/gXau1r> , Rapport sur la pauvreté rurale, IFAD 2010

⁷ FAO Sommet sur la sécurité alimentaire, 2009

⁸ Conférence globale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique – feuille de route finale, La Haye, Octobre 2010

⁹ Le rapport de prévoyance: Le futur de l'alimentation et de l'élevage 2011

pas seulement entre 60 et 80% des aliments mais, dans les pays en voie de développement, elles sont aussi les gardiennes du savoir traditionnel relatif à la gestion des écosystèmes, des ressources naturelles, et des espèces menacées¹⁰. Afin d'établir des liens efficaces entre la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles et la conservation, il sera nécessaire d'intégrer les femmes, en tant que productrices d'aliments, leaders de communautés, éducatrices, et gérantes des ressources naturelles.

La sécurité alimentaire ne se limite pas à la simple production d'aliments en quantité suffisante. La sécurité alimentaire s'obtient « lorsque tous les individus, à tout moment, bénéficient d'un accès physique, social et économique à une alimentation suffisante, sûre et nutritive, qui leur permette de satisfaire leurs besoins nutritionnels, selon leurs préférences alimentaires, pour une vie active et salubre ». La sécurité alimentaire combine, par conséquent, la disponibilité des aliments avec un accès physique, social et économique à ceux-ci, la capacité d'utiliser les aliments, et la stabilité dans le temps du système, dans son ensemble.

Finalement, le récent Rapport de prévoyance se termine par l'identification de cinq défis essentiels pour les futurs systèmes de production alimentaire : la demande d'aliments devra être contrebalancée par une offre obtenue par l'utilisation durable des ressources naturelles ; les chaînes de production devront être suffisamment stables dans le temps et garantir la protection des plus vulnérables ; un accès universel aux aliments devra être obtenu pour en finir avec la faim ; les systèmes alimentaires devront gérer leur contribution à la mitigation du changement climatique ; et finalement, la biodiversité et les services écosystémiques qui sous-tendent et soutiennent les systèmes de production devront être maintenus. Ainsi, l'importance de la conservation de la biodiversité pour les sociétés peut être mieux prise en compte si l'importance de conserver les écosystèmes en état correct de fonctionnement est intégrée dans les politiques et les Programmes nationaux et internationaux liés à la sécurité alimentaire.

Justification du caractère de domaine thématique de Programme 2013-2016

L'UICN bénéficie d'une longue expérience en ce qui concerne la promotion et la démonstration de l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être humain et les moyens de subsistance des plus pauvres. Malgré cela, ses activités sont généralement restées dispersées, rendant difficile une influence cohérente des politiques de développement. En donnant aux travaux de l'UICN sur le bien-être humain un caractère plus défini, au travers de la sécurité alimentaire, l'UICN prétend se positionner plus près du centre des débats actuels sur les politiques de développement, et par là même, être mieux placée pour plaider pour une intégration de la biodiversité dans une question qui apparaît de plus en plus comme un défi mondial majeur.

L'UICN dispose d'une base relativement solide de politiques générales qui la dote d'un mandat suffisant et aide à définir ses travaux. Il existe plus de 40 résolutions faisant référence, de façon explicite, à la sécurité alimentaire, à la production d'aliments, et à l'importance des habitats naturels sains pour le maintien de nombreux systèmes alimentaires. Bien que celles-ci ne puissent pas être utilisées directement pour guider les travaux de l'UICN, il est intéressant de noter que, depuis 1960, les Membres de l'UICN ont reconnu et se sont intéressés aux relations entre la conservation d'écosystèmes sains et le rôle d'appui qu'ils jouent pour la nutrition et le bien-être humains. Plus concrètement, dix résolutions contiennent des paragraphes opératifs assez explicites pour être utilisés pour guider l'approche de l'institution dans ce domaine.

Dès 1975, l'importance des relations entre la fonctionnalité des écosystèmes et les sources locales de protéines non-agricoles était soulignée dans la résolution 12.7, Restauration de la faune et des environnements semi-arides, qui appelle à plus de recherches et d'activités de démonstration afin

¹⁰ UICN, PNUD, et GGCA – Manuel de formation sur le changement climatique et la parité, 2009

de déterminer comment la faune sauvage peut être « ...protégée et gérée afin d'aider à la restauration de la productivité de ces milieux, et utilisée pour fournir des aliments et autres produits possédant une valeur économique aux populations de ces zones marginalisées ». D'autres résolutions appellent à des mesures pour protéger les cultures traditionnelles et sauvages, augmenter la diversité des agro-écosystèmes et à considérer l'échelle des paysages pour de nouvelles formes d'agriculture (14.3). La résolution 2.78 donne quelques lignes directrices sur les questions de pêcheries marines, appelant explicitement à une plus grande transparence des accords de pêche, en particulier en ce qui concerne la participation des pêcheurs artisanaux locaux, et l'élimination, de la part des pays industrialisés, des subventions néfastes qui affectent négativement les pays en voie de développement.

Les lignes directrices existantes sur l'importance des systèmes alimentaires locaux et le rôle de la souveraineté alimentaire sont particulièrement pertinentes pour ce Domaine thématique de Programme qui concentrera ses efforts sur la sécurité alimentaire des plus pauvres, dans les milieux ruraux et côtiers. La résolution 3.017 appelle le Directeur général à développer une initiative de Programme sur « *la biodiversité et l'éradication de la faim dans le monde* », dans le but « *d'améliorer la compréhension des relations entre l'éradication de la faim et la conservation de la biodiversité (y compris la diversité agricole)* ». De façon similaire, la résolution 2.64 exhorte à une reconnaissance des impacts socio-économiques du commerce non-durable de viande de brousse sur la sécurité alimentaire à long terme. La résolution 3.014 (Réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et conservation) quand à elle, invite à se concentrer, de façon prioritaire, à assurer des contributions tangibles de la conservation de la biodiversité à une sécurité alimentaire équitable. Bien qu'il existe une base de politiques générales raisonnable pour avancer sur les questions de sécurité alimentaire, il faut aussi reconnaître que ces questions devraient être de mieux en mieux considérées sur l'échiquier international. Il n'est pas à exclure, par conséquent, que des directrices additionnelles doivent être obtenues du Conseil, au fur et à mesure que de nouveaux développements apparaissent, dans les prochaines années, après la mise en œuvre de ce Domaine thématique.

Mis à part le mandat interne de l'UICN, diverses considérations internationales renforcent la justification d'un recentrage du Domaine actuel de Programme sur le bien-être humain autour des questions de sécurité alimentaire. Au cours des quatre prochaines années, le monde devra faire son rapport sur les 15 ans d'activités en faveur des ODM. Un thème de Programme sur la sécurité alimentaire positionnera l'UICN de façon idéale pour contribuer de façon substantive à ce débat, et en particulier, pour souligner les relations entre la réalisation de l'ODM 7 (garantir la durabilité environnementale) et l'ODM 1 (éradiquer la pauvreté et la faim extrêmes).

Le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité contient aussi divers éléments auxquels un Domaine thématique de Programme sur la sécurité alimentaire peut contribuer. Il existe clairement un lien direct et immédiat avec le But stratégique A, et en particulier avec l'Objectif 2 (intégration dans les politiques nationales de développement), et avec l'Objectif 3 (élimination des subventions néfastes, beaucoup desquelles sont préjudiciables aux systèmes alimentaires des plus pauvres, en milieux ruraux et côtiers). Cette proposition de Programme de travail sur la sécurité alimentaire répondra aussi directement à l'Objectif 11 (aires protégées), particulièrement mais de façon non exclusive, grâce à la grande augmentation envisagée des aires marines et côtières protégées, à l'Objectif 13 (diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques et de leurs parents sauvages), et à l'Objectif 18 (savoir traditionnel, innovations et pratiques). Le But stratégique D (Renforcer les avantages pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes) est peut-être celui que ce Domaine thématique de Programme adressera de façon la plus complète, et en particulier ses Objectifs 14 et 16. Finalement, et compte tenu du fait qu'assurer des écosystèmes en bonne santé, diversifiés, et en état de fonctionner afin de soutenir les systèmes alimentaires est un élément central de cette initiative, il est aussi évident que le Domaine thématique de Programme sur la sécurité alimentaire contribuera aussi au But stratégique B (Réduction des pressions directes et promotion d'une utilisation durable).

Quelle est la niche de l'UICN en termes de sécurité alimentaire et comment l'Union peut-elle faire une différence ? Les services écosystémiques et la biodiversité (y compris l'agro-biodiversité et la biodiversité marine) sont essentielles à la production d'aliments et à l'adaptabilité des espèces qui composent ces aliments. Bien que ces services soient fournis par la nature, ils sont aussi gérés de façon active dans beaucoup d'écosystèmes, par les populations qui y vivent. L'eau est stockée ou conduite aux endroits adéquats, les sols sont protégés par des sillons et des terrasses, et grâce à des arbres et des forêts qui en évitent l'érosion sur les pentes, autour des sources, et le long des cours d'eau. La fertilité des sols est conservée et améliorée grâce à de nombreuses méthodes, de la mise en jachère jusqu'au compostage, et à l'incorporation de bétail et de fumier dans les portions de l'écosystème dédiées à l'élevage. Il est évident que ces services écosystémiques sont souvent pris en charge, protégés et améliorés par l'action de l'homme.

Cependant, les approches actuelles à la sécurité alimentaire et les perspectives ont tendance à se concentrer sur les systèmes agricoles et sur la sélection d'espèces à cultiver, sans se soucier d'une approche écosystémique plus large. Ceci présente le risque de passer à côté d'opportunités d'incorporer les leçons de la gestion des écosystèmes. Par exemple, dans le cas des pêcheries, une attention limitée aux stocks de poissons existants - sans une compréhension correcte du fonctionnement des écosystèmes marins - aura souvent un impact sur la viabilité de ces pêcheries à long terme. Les marges des espaces cultivés, les écosystèmes aquatiques, les pâturages et les forêts fournissent des sources d'aliments essentiels, ainsi que des services écosystémiques qui soutiennent la production des terres et les productions aquicoles. Il s'agit d'un domaine d'expertise que l'UICN peut parfaitement fournir en complément des approches actuelles à la sécurité alimentaire.

La stabilité de la production alimentaire au cours du temps repose sur une bonne gouvernance, y compris de la propriété des sols, des ressources hydriques, de la gouvernance du droit des océans, de l'équité sociale et de la parité, des infrastructures naturelles pour une réduction des risques liés aux catastrophes, et des services fournis par les écosystèmes résilients.

L'UICN se positionne de façon unique pour apporter l'expertise de son réseau global sur ces questions, afin d'aider tous les acteurs travaillant à améliorer la sécurité alimentaire dans le cadre d'une meilleure gestion des écosystèmes, et d'une meilleure conservation de la biodiversité.

L'approche de l'UICN

L'UICN dispose d'une opportunité unique pour intégrer la sécurité alimentaire et les questions plus larges du bien-être humain et de la gestion des écosystèmes en utilisant l'expertise jusqu'alors non exploitée de ses différentes Commissions, ainsi que de ses Membres régionaux et nationaux au travers de leurs réseaux. Plusieurs de ces Membres sont déjà en train de redoubler leurs efforts sur les questions de sécurité alimentaire.

L'UICN apportera ses connaissances et ses avancées constantes en matière de meilleure gestion des écosystèmes et de leurs services en relation avec la sécurité alimentaire à améliorer les moyens de subsistance des plus pauvres et à garantir des sources alimentaires humaines durables.

Les travaux de l'UICN en matière de sécurité alimentaire se centreront sur les pauvres en milieu rural, et en particulier les 1,4 milliards qui dépendent, à un degré ou un autre, de la nature pour maintenir leurs moyens de subsistance. L'approche de l'UICN s'étendra au-delà de la capture ou de la culture des aliments pour prendre en compte les considérations plus larges de conditions de vie et de conservation des écosystèmes, indispensables au développement d'opportunités pour une résilience à long terme, pour la sécurité et pour le développement.

Plus concrètement, l'UICN :

1. Fournira une base scientifique de connaissances et d'expériences, en collaboration avec ses Commissions et ses Membres, sur le rôle de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes

dans la sécurité alimentaire et l'augmentation continue, à long terme, de la production alimentaire.

2. Plaidera pour plus d'équité dans l'utilisation des ressources naturelles et des services écosystémiques entre les systèmes agricoles et de pêche à petite échelle et la production alimentaire industrielle à grande échelle.
3. Appuiera la parité afin de garantir que les femmes et les hommes puissent obtenir un accès, participer, et bénéficier de façon égale des initiatives pour la sécurité alimentaire.
4. Identifiera les opportunités et appuiera l'incorporation des services écosystémiques dans les stratégies nationales de mitigation, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la stabilité de production.
5. Plaidera pour une reconnaissance du rôle de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes dans l'appui aux politiques internationales et nationales de développement et de sécurité alimentaire, en complément des stratégies pour la sécurité alimentaire actuellement entreprises par les organisations de développement
6. Établira des partenariats stratégiques avec les acteurs principaux de la sécurité alimentaire, y compris le système CG, le Fond international pour le développement de l'agriculture, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, etc.

Finalement, ce Domaine thématique de Programme se concentrera sur la sécurité alimentaire et la conservation, en relation avec les moyens de subsistance des communautés rurales et côtières les plus vulnérables et, pour des raisons de pratiques et de mise en œuvre, laissera explicitement de côté les questions plus générales de production alimentaire en relation avec les agrobusiness internationaux modernes *per se*. Cependant, des liens étroits dans la mise en œuvre seront développés avec le Domaine thématique de Programme sur Une économie mondiale plus verte, en particulier en ce qui concerne les engagements de ce dernier avec le secteur agricole, afin d'optimiser les synergies opérationnelles et de mise en œuvre et que les interventions programmatiques et politiques soient totalement cohérentes.

Résultats globaux

Le Domaine thématique de Programme 4 se compose de trois résultats globaux, les deux premiers sur une influence de l'UICN sur les politiques et les pratiques respectivement, le troisième sur le rôle de l'UICN comme mobilisatrice et leader de la communauté de la conservation et du rôle qu'elle peut jouer en relation avec la sécurité alimentaire.

Résultat global 4.1 : Les politiques et stratégies mondiales, régionales et nationales pour la sécurité alimentaire bénéficient de la conservation de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes dans le renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes alimentaires à petite échelle, productions communautaires et récoltes sauvages (terrestres, marines et pêches).

Assurer la sécurité alimentaire sans une gestion durable des écosystèmes n'est pas possible à long terme. En milieu rural, en particulier, les pauvres obtiennent une proportion considérable de leurs aliments des terres agricoles, mais aussi des forêts, des pâturages, des lisières de champs, des terres en jachères, de la mer, des rivières, des zones humides et des marchés. Malheureusement, les relations entre la sécurité alimentaire et les milieux de la conservation sont, au mieux, précaires. Les réalités selon lesquelles les systèmes alimentaires locaux interagissent et à un certain degré, reposent sur les systèmes naturels, sont très peu documentées et reflétées dans les politiques nationales.

Ce résultat définit un Programme de travail qui rejoint les intérêts des acteurs de la sécurité alimentaire. Il ne prétend pas apporter toutes les réponses, et n'exagérera pas non plus le rôle de la

conservation de la biodiversité en relation avec la sécurité alimentaire ou ne sous-estimera l'importance d'améliorer la productivité agricole. Il répondra, cependant, à une niche qui n'est actuellement pas occupée en identifiant les opportunités pour les écologues et scientifiques de l'UICN de s'engager et de travailler aux côtés de leurs homologues des secteurs de l'agriculture et des pêches.

Il s'efforcera de contribuer au développement de politiques et de stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle incluant des options basées sur la nature, s'appuyant sur les connaissances de l'UICN sur le fonctionnement des écosystèmes, leur utilisation et gestion durable, et leurs meilleurs modèles de gouvernance.

Résultat global 4.2 : La gestion multifonctionnelle des paysages terrestres et marins, y compris les rôles différenciés des hommes et des femmes, est reconnue et largement adoptée comme outil, norme et arrangement institutionnel qui contribue à la stabilité et à la durabilité des systèmes alimentaires.

De nombreux systèmes alimentaires locaux, et en particulier ceux des populations rurales et côtières pauvres, dépendent directement et de façon significative des écosystèmes terrestres et marins qui leur fournissent les calories et les nutriments essentiels. Les écosystèmes naturels et semi-naturels fournissent aussi des biens non-alimentaires qui peuvent se convertir en une importante source de revenus pour l'achat de nourriture, tout en assurant les fonctions critiques qui soutiennent la stabilité des systèmes agricoles. Cependant, ces relations sont très peu documentées et très rarement traduites en arrangements politiques et institutionnels concrets.

Bien qu'il existe une gamme d'outils et de normes destinés à guider les praticiens et les décideurs sur les relations entre la gestion des écosystèmes et les moyens de subsistance au sens large, il existe un manque d'approches et de cadres fiables, basés sur des expériences tangibles, qui traitent explicitement des questions et des préoccupations des spécialistes et des décideurs de la sécurité alimentaire.

Cela signifie, en conséquence, que les arrangements institutionnels qui pourraient faciliter une plus grande complémentarité entre les écosystèmes diversifiés et fonctionnels, et les politiques nationales de sécurité alimentaire sont faibles, ou inexistantes, dans beaucoup de pays. Avec ses Membres, ses Commissions et son Secrétariat, l'UICN utilisera son expertise dans la gestion des écosystèmes pour développer des outils, des approches et des normes communes, adaptables localement, qui capturent non seulement l'étendue et la nature de la relation entre la sécurité alimentaire et les écosystèmes, mais qui aident aussi à traduire cela au niveau d'arrangements nationaux et sous-nationaux concrets.

Une attention particulière sera portée, lors du développement de ces outils, normes et arrangements, à répondre aux rôles souvent différenciés des femmes et des hommes en relation avec la production d'aliments, ainsi qu'aux différents niveaux de risque alimentaire en fonction du genre.

Résultat global 4.3 : Les politiques, pratiques et standards de conservation à échelle internationale, nationale et locale contribuent à l'amélioration des systèmes de production alimentaire, à la sécurité alimentaire et, plus largement, aux besoins de subsistance des hommes et des femmes au niveau local.

L'UICN jouera un rôle de leadership dans l'intégration des questions de sécurité alimentaire, des connaissances, des meilleures pratiques et des solutions dans la communauté globale de la conservation.

Les politiques générales de l'UICN indiquent clairement qu'il est à la fois inacceptable et inefficace d'entreprendre des activités de conservation sans prendre en compte les besoins des populations

dépendant des mêmes ressources biologiques à conserver. De la même façon, compte tenu de la contribution que les écosystèmes sains, diversifiés et en bon état de fonctionnement peuvent apporter à la sécurité alimentaire, il existe des raisons évidentes pour lesquelles les politiques de sécurité alimentaire qui intègrent les considérations de biodiversité peuvent aider à renforcer la mise en œuvre des Programmes de conservation (le Plan stratégique de la CDB est clairement fondé sur ce fait).

En 2009-2012, l'UICN a joué un rôle majeur, avec beaucoup de ses Membres et partenaires, pour faire avancer « l'Initiative de conservation sur les droits de l'homme ». S'appuyant sur cette expérience, l'UICN travaillera avec ses Membres issus de la communauté de la conservation à accorder une approche commune afin de mieux, et plus explicitement, intégrer la sécurité alimentaire dans la pratique de la conservation, afin d'élargir la base d'expériences sur la façon dont une bonne conservation peut contribuer à soutenir la stabilité de nombreux systèmes de production alimentaires des populations pauvres.

Domaine de Programme thématique 5 : Une économie mondiale plus verte

Analyse de situation

Depuis la deuxième moitié de 2008, le spectaculaire effondrement du secteur financier nord-américain a secoué le monde. Alors que les gouvernements se ruiaient pour sauver le système bancaire, l'économie mondiale était presque à genoux. Les effets de l'effondrement financier se font encore sentir en 2011, et la communauté de la conservation n'est pas immune.

Entre autres effets, la crise financière a entraîné un déplacement massif de la dette du secteur privé vers le secteur public dans la plupart des économies développées. Ceci s'est accompagné d'une baisse de la production économique et du commerce international, forçant de nombreux gouvernements à augmenter la dette publique afin d'éviter une dépression prolongée. Plus récemment, les gouvernements de certains pays développés ont essayé de restaurer l'équilibre fiscal et de rassurer les marchés financiers en imposant des réductions drastiques des dépenses publiques. L'un des effets secondaires de la crise économique a fait que les investisseurs privés déplacent leurs capitaux des instruments financiers à risque vers ce que l'on appelle les actifs « réels », provoquant une flambée des prix des commodités (par exemple, les aliments, les combustibles et les minéraux), par ailleurs initiée par d'autres facteurs (sécheresse, instabilité politique). Bien que des signes encourageants de reprise se fassent sentir au niveau des principales économies mondiales, beaucoup de pays doivent encore faire face à des taux de chômage importants et à une paralysie des déficits publics.

Nous vivons des temps difficiles pour l'économie mondiale. Et pourtant, il y'a une lueur d'espoir dans le noir panorama de la crise financière. Certains pays ont profité de l'opportunité qui leur était donnée pour rééquilibrer leurs stratégies de développement et intégrer les questions de durabilité dans leurs plans de relance économique, comme c'est le cas de la République de Corée avec sa Stratégie pour une croissance verte. Plus généralement, une prise de conscience de la fragilité des économies modernes a peut-être contribué à renforcer l'appréciation de la durabilité comme un objectif politique explicite. Les entreprises, moteur principal du développement économique, s'intéressent aussi de plus en plus aux questions environnementales. Une étude d'AT Kearny (2009), par exemple, démontre que les entreprises qui avaient établies des pratiques durables ont obtenus de meilleurs résultats pendant la crise que celles qui n'en possédaient pas. La crise économique mondiale a peut-être donné un élan nouveau à la transition vers une forme plus durable de développement économique, comme en témoigne par exemple la popularité croissante de la notion « d'Économie verte ».

Un thème récurrent dans les discussions sur une économie verte est la critique faite à la croissance économique (conventionnellement mesurée en termes de valeur ajoutée, revenu national et produit intérieur brut (PIB)) en tant qu'indicateur significatif de la richesse et du bien-être humain. Les célèbres économistes Joseph Stiglitz, Amartya Sen, et Jean-Paul Fitoussi, dans leur rapport sur la « Mesure de la performance économique et du progrès social » (commandé par le gouvernement français en 2008), réitèrent leur appui aux efforts des gouvernements, entre autres, pour développer de meilleurs indicateurs du bien-être humain. Un autre rapport sur la réalisation d'une « Prospérité sans croissance » (Jackson 2009), commandé par le gouvernement du Royaume Uni, fut aussi décisif pour renforcer la nécessité de regarder au-delà du PIB pour mesurer les performances économiques nationales. Des travaux similaires de la Banque mondiale (2011), publiés sous le titre *Où sont les richesses des nations ?*, illustrent comment la valorisation des changements de capital humain et naturel peut changer radicalement notre vision de la richesse économique relative et de la durabilité des sociétés.

Une autre contribution importante à l'intégration de la durabilité est l'étude de l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), initiée en 2007 par le G8, conjointement avec cinq

gouvernements de grandes économies émergentes, et inspirée par la publication, en 2006, du Rapport Stern sur l'Économie du changement climatique. Les résultats de l'étude TEEB furent présentés en une série de rapports, en 2009 et 2010, destinés à différents publics (scientifiques, décideurs, secteur privé et autorités locales), et soulignant les valeurs économiques importantes de la biodiversité et des services écosystémiques. Un fait important est que le rapport TEEB illustre aussi l'éventail de mécanismes politiques et de régulation des marchés de plus en plus utilisés pour « internaliser » les valeurs de la biodiversité dans les prises de décisions publiques et privées.

Les rapports TEEB furent suivis, au début de 2011, par un rapport important du PNUE intitulé *Vers une économie verte : les voies du développement durable et de l'éradication de la pauvreté*. Ce rapport questionne le mythe selon lequel les investissements dans l'environnement se feraient au détriment de la croissance économique. Il souligne le fait qu'en investissant ne serait-ce que 2% du PIB mondial chaque année (jusqu'en 2050) dans dix secteurs clés, il est possible de démarrer une transition vers une économie pauvre en carbone et efficace quant aux ressources. Il montre aussi comment la transition à une économie plus verte requiert non seulement un changement des politiques économiques, mais aussi une mutation fondamentale des schémas de production et de consommation.

Bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir, il existe des signes prometteurs indiquant que le message commence à être entendu. Les gouvernements utilisent de plus en plus d'incitations économiques pour réduire les dommages à l'environnement et encourager les « entreprises vertes ». Les producteurs sont de plus en plus sensibles aux effets de leurs activités sur l'environnement et certaines entreprises cherchent à obtenir un avantage comparatif en allant au-delà des minimums légaux requis. Dans de nombreux pays, les consommateurs préfèrent de plus en plus les produits et les services qui, non seulement « ne font pas de mal », mais qui en plus « font du bien » à la nature. Cette dernière tendance est illustrée par l'expansion des marchés de produits verts dans le monde entier. Par exemple, les ventes de produits forestiers certifiés « durables » ont été multipliées par quatre entre 2005 et 2007 (TEEB, 2010), alors que les marchés de poissons, d'aliments organiques, et autres biens et services « respectueux de l'environnement » certifiés, quand à eux, croissent plus vite que leurs homologues conventionnels. Il est à prévoir que les marchés des services écosystémiques intangibles (comme par exemple la protection des bassins versants, le stockage et la séquestration de carbone, etc.) augmentent aussi de façon rapide dans les prochaines années (Le marché des écosystèmes, 2008). Pendant ce temps, le développement des marchés verts et la préoccupation croissante pour la durabilité amènent les investisseurs à rechercher des actifs et des opportunités vertes.

Aujourd'hui, le moment est venu pour l'UICN d'accélérer ses efforts pour une économie plus verte : cette question attire significativement l'attention du public et s'est installée au sommet des débats environnementaux. Un nombre croissant de gouvernements développent des stratégies pour une économie plus verte, et les opportunités de marchés « verts » sont en pleine expansion dans le secteur privé. Grâce à sa proposition de valeur unique, l'UICN est idéalement placée pour faire avancer les connaissances, les expériences et les capacités à intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans les schémas de production et de consommation. Les priorités incluent le développement et la promotion d'objectifs ambitieux, d'indicateurs robustes et de mécanismes d'assurance crédibles pour assurer que « l'économie verte » n'est pas qu'une mode passagère, mais au contraire, qu'elle aboutit à des actions concrètes et à des changements mesurables en faveur de la conservation de la biodiversité et d'un partage plus équitable des coûts et des bénéfices.

Justification du caractère de Domaine thématique de Programme 2013-2016

Au travers de son Initiative pour une Économie Verte, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a cherché à articuler une vision et une définition claires d'une économie verte. D'autres initiatives, comme la Coalition pour une économie verte conduite par la société

civile, et de laquelle l'UICN est un membre fondateur, ou la Stratégie pour une croissance verte de l'OCDE ont aussi apporté d'importantes contributions aux discussions sur une économie verte, qui est aussi un des thèmes principaux de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio 2012 ou Rio+20).

Les discussions initiales sur l'économie verte se sont centrées sur le défi lié au changement climatique et sur le besoin d'adopter des modes de développement « pauvres en carbone ». Bien que le changement climatique soit clairement une composante essentielle de toute stratégie pour une économie plus verte, l'UICN a une vision plus large, visant à assurer que la biodiversité et les services écosystémiques, plus globalement, soient intégrés dans les politiques et les stratégies pour une économie verte. Avec sa vision d'un « monde juste », l'UICN a aussi un intérêt non négligeable pour s'assurer que les politiques d'économie verte aident à réduire, en même temps, la pauvreté et la dégradation de l'environnement.

Les débats sur l'économie verte révèlent que le rôle fondamental de la nature pour le bien-être humain demeure sous-estimé. Le conflit apparent entre la performance économique et la qualité environnementale est un exemple de cette méconnaissance. A long terme, les efforts en faveur de la réduction de la pauvreté et la promotion du bien-être humain ne pourront réussir que s'ils intègrent la dépendance des sociétés humaines d'écosystèmes sains ou les risques économiques liés à la perte de la biodiversité. La conservation et la restauration des écosystèmes est donc un ingrédient essentiel pour atteindre les objectifs économiques fondamentaux tels qu'une plus grande productivité, une réduction des coûts et des risques, ou une augmentation des bénéfices. En bref, le défi pour l'UICN, dans les prochaines années, est de démontrer clairement comment la conservation de la nature contribue au développement économique et à la réussite commerciale.

L'approche de l'UICN

En s'appuyant sur les progrès récents dans la génération de connaissance et la sensibilisation du public en relation avec les valeurs économiques de la biodiversité (par exemple, les publications de TEEB), le temps est venu de se concentrer sur des solutions pratiques pour intégrer la valeur des écosystèmes dans l'économie. Ces travaux visent à combler les lacunes existantes en matière de connaissances et de mise œuvre qui empêchent une transition vers une économie verte réellement durable.

En accord avec le Programme de l'UICN 2009-2012, les efforts pour garantir une plus grande reconnaissance de la valeur de la biodiversité demeurent une priorité dans les engagements de l'Union pour une transition vers une économie verte. En tant que membre du Conseil consultatif (au travers du Directeur Général) et de l'équipe centrale de recherche de TEEB, l'UICN a grand intérêt à ce que les conclusions de TEEB soient utilisées pour influencer les décisions économiques publiques et privées. Ces efforts sont parfaitement alignés avec le nouveau Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, et en particulier avec les objectifs du But stratégique A, visant à *Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société*. En effet, les objectifs visant à corriger les systèmes comptables et développer des politiques générales adaptées (Objectif 2), et les réformes des signaux de marchés (Objectif 3) sont des étapes fondamentales vers une économie verte. Parallèlement, une intégration accrue des valeurs de la biodiversité dans l'économie aidera aussi à mobiliser des sources nouvelles et supplémentaires de financements pour la conservation (Objectif 20).

En 2013-2016, l'attention du Domaine « Une économie mondiale plus verte » se portera sur l'identification et la promotion de solutions basées sur la nature au développement économique, à la réussite des entreprises et aux moyens de subsistance humains. Afin de rendre les valeurs de la biodiversité plus pertinentes, les activités regroupées sous ce Domaine de Programme travailleront à

intégrer les questions de biodiversité dans deux objectifs fondamentaux du développement économique : réduire les risques et augmenter les opportunités.

Résultats globaux

Le Domaine thématique de Programme 5 regroupe deux résultats, le premier visant à intégrer la nature dans la gestion du risque économique, et le second visant à créer des opportunités économiques basées sur la nature. Dans les deux cas, l'objectif commun est de rendre la biodiversité de plus en plus « matérielle » et pertinente pour les décisions économiques.

Résultat global 5.1 : Les politiques et les actions en faveur d'une économie verte sont améliorées grâce à une meilleure intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion des risques à l'échelle locale, nationale et mondiale.

Bien que la relation entre la biodiversité et le risque pour leur réputation soit bien connue de beaucoup d'entreprises privées, la nature joue un rôle plus fondamental dans la mitigation du risque économique. La régulation et filtration des cours d'eau, l'atténuation des dommages dus aux tempêtes, le contrôle naturel des parasites et des maladies, ou le recyclage des nutriments sont quelques exemples de comment les écosystèmes peuvent réduire le risque. En démontrant comment la conservation des écosystèmes, leur restauration et leur gestion durable peuvent réduire les risques pour les investissements, l'UICN comblera une lacune importante dans les efforts continus pour développer des stratégies et des plans pour une économie verte à échelle nationale et régionale. Ces travaux viendront aussi en complément des efforts transversaux de Programme visant à démontrer l'importance de la résilience socio-écologique en relation avec, par exemple, l'adaptation au changement climatique ou la sécurité alimentaire.

Résultat global 5.2 : Les opportunités de bénéficier de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable sont favorisées par des politiques publiques et des prises de décision privées pertinentes, et contribuent à une économie plus verte à l'échelle locale, nationale et mondiale.

L'accent mis sur le renforcement des opportunités économiques basées sur la biodiversité est destiné à venir en complément des aspects de gestion de risques basée sur la nature, en guidant les investissements et les efforts de création d'emplois vers la production et la consommation durables. Le raisonnement sous-jacent est que le développement de nouveaux débouchés et modèles économiques contribuera à mieux faire reconnaître la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques. Il aidera aussi à montrer comment les investissements dans le capital naturel peuvent contribuer à la création de richesses et d'emplois. Les activités regroupées sous ce Domaine thématique de Programme se centreront sur le développement et la promotion d'outils économiques, sur la réforme des marchés et sur la mise en œuvre de modèles entrepreneuriaux « verts » qui conservent et restaurent le capital naturel, garantissent des moyens de subsistance durables et promeuvent l'équité sociale. Des efforts seront aussi mis en œuvre pour favoriser la mise en place correcte de politiques et d'institutions permettant de stimuler les possibilités économiques « vertes » (telles que la réforme des politiques fiscales, les politiques de marchés publics, le paiement pour services écosystémiques, etc.).

Annexe 1: PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA BIODIVERSITÉ ET OBJECTIFS D'AICHI (UNEP/CBD/COP/DEC/X/2)

Vision

La vision de ce Plan stratégique est celle d'un monde "vivant en harmonie avec la nature" où « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »

Mission du Plan stratégique

La mission du Plan stratégique est de « Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la diversité biologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et l'approche de précaution. »

But stratégique A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

Tableau : Contribution de l'UICN au Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité

| Domaine de Programme UICN | Contribution aux Objectif d'Aichi pour la biodiversité |
|---|--|
| Toutes les parties du Programme | Objectifs 1, 17, 19, 20 |
| Domaine central de Programme: Valoriser et conserver la biodiversité | But stratégique A, en particulier Objectifs 1, 2 But stratégique B, en particulier Objectifs 5, 6, 9 But stratégique C, en particulier Objectifs 11, 12, 13 But stratégique E, Objectifs 17–20 |
| Domaine central de Programme: Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable | Essentiellement But stratégique D, en particulier Objectifs 14, 16, 18 et But stratégique E Contribue au But stratégique A (tous les Objectifs), But stratégique B (Objectifs 6, 7) et But stratégique C (Objectifs 11) |
| Domaine thématique de Programme: Des solutions au changement climatique basées sur la nature | But stratégique B, en particulier Objectifs 5, 7, 10 But stratégique C, en particulier Objectif 11 But stratégique D, en particulier Objectif 15 Contribue de façon indirecte au But stratégique A (tous les Objectifs) |

| | |
|--|---|
| <p>Domaine thématique de Programme: Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire</p> | <p>But stratégique A, en particulier Objectifs 2, 3 But stratégique C, en particulier Objectifs 11, 13 But stratégique D, en particulier Objectifs 14, 16 But stratégique E, en particulier Objectifs 18 Contribue de façon indirecte au But stratégique A (tous les Objectifs)</p> |
| <p>Domaine thématique de Programme: Une économie mondiale plus verte</p> | <p>But stratégique A, en particulier Objectifs 2, 3 But stratégique E, en particulier Objectifs 20</p> |